

Défendre la liberté de la presse en période de tension et de conflit



Rapport annuel
des organisations partenaires
de la Plateforme du Conseil de l'Europe
pour renforcer la protection du journalisme
et la sécurité des journalistes

2022

**plateforme
pour la sécurité
des journalistes**



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Défendre la liberté de la presse en période de tension et de conflit

Rapport annuel 2022
des organisations partenaires
de la Plateforme du Conseil de l'Europe
pour renforcer la protection du journalisme
et la sécurité des journalistes

Les vues exprimées dans cet ouvrage relèvent de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F 67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Toute autre correspondance relative à cette publication doit être adressée au Secrétariat de la Plateforme pour la protection du journalisme (mediafreedom@coe.int).

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

Photo de couverture :
©4.murat Shutterstock

© Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes / Conseil de l'Europe, avril 2022.

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Rapport rédigé par les organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes.

Coordination éditoriale :
Jean-Paul Marthoz



Illustrations :
Cartooning for Peace

L'association Cartooning for Peace a été créée en 2006 à l'initiative de Kofi Annan, prix Nobel de la paix et ancien Secrétaire Général des Nations Unies, et du dessinateur de presse Plantu. Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs engagés à promouvoir, par le langage universel du dessin de presse, la liberté d'expression, les droits de l'homme et le respect mutuel entre les populations de différentes cultures ou croyances. Aujourd'hui présidée par le dessinateur français Kak, l'association de loi 1901 est reconnue d'intérêt général.

Table des matières

DERNIÈRE HEURE : L'INVASION DE L'UKRAINE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE – IMPACT SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS	5
INTRODUCTION	11
Aperçu des alertes et des sources de préoccupation majeure en 2021	17
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	33
SECTIONS THÉMATIQUES	36
Atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes	36
Point sur les cas d'impunité en Europe	40
Mesures restrictives liées à la Covid-19	44
Détention et poursuites pénales de journalistes	47
ASPAP et poursuites en diffamation	52
Législation restrictive	55
Entraves à la couverture médiatique dans certaines zones	59
Harcèlement et campagnes de dénigrement	62
Médias de service public	66
Appropriation des médias et concentration de leur propriété	70
Logiciel espion Pegasus : des journalistes pris pour cible en Europe	74
Kosovo*	77
Bélarus	79
SECTIONS INSTITUTIONNELLES	85
Conseil de l'Europe	85
Union européenne	87

Organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES
<http://europeanjournalists.org>



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES
<http://www.ifj.org>



ASSOCIATION DES JOURNALISTES EUROPÉENS
<http://www.aej.org>



ARTICLE 19
<http://www.article19.org>



REPORTERS SANS FRONTIÈRES
<https://rsf.org>



COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES
<https://cpj.org>



INDEX ON CENSORSHIP
<https://www.indexoncensorship.org>



INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE
<http://ipi.media/>



INTERNATIONAL NEWS SAFETY INSTITUTE
<http://newssafety.org>



THE RORY PECK TRUST
<https://rorypecktrust.org>



UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION
<https://www.ebu.ch>



PEN INTERNATIONAL
<http://www.pen-international.org>



EUROPEAN CENTRE FOR PRESS & MEDIA FREEDOM
www.ecpmf.eu



FREE PRESS UNLIMITED
www.freepressunlimited.org



JUSTICE FOR JOURNALISTS
<https://jfj.fund>

Dernière heure : L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie – Impact sur la liberté des médias

■ Le présent rapport a été finalisé à l'ombre de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie le 24 février 2022. Cet acte d'agression et la censure d'État générale qui a par la suite frappé toute la couverture fidèle de la guerre ont eu des conséquences alarmantes sur la liberté de la presse. Les autorités russes ont imposé une censure rigoureuse, sans le moindre égard ni pour la liberté d'expression ni pour le droit du public à l'information, qui sont pourtant des garanties fondamentales indispensables dans un État démocratique. Le 4 mars, la Douma (chambre basse de l'Assemblée fédérale) a adopté en vitesse une nouvelle loi érigeant en infraction pénale le fait, pour les journalistes russes, d'évoquer l'invasion de l'Ukraine, la destruction à grande échelle et la perte de vies civiles, à moins que ça ne soit en des termes approuvés par la propagande d'État russe. Dans le « néoparler » orwellien qui vient d'être mis en place, il est interdit d'employer les mots « guerre », « invasion » et « agression ». Dans leurs contenus, les médias doivent impérativement utiliser l'expression aseptisée « opération militaire spéciale » pour décrire les déploiements massifs par la Russie d'armes lourdes et de plus de 150 000 soldats en Ukraine. Les journalistes qui ne respectent pas ces directives, ceux qui sont accusés de publier intentionnellement de prétendues « fausses » informations, ou ceux qui appellent à prendre des sanctions contre la Russie, sont passibles de peines de prison pouvant aller jusqu'à 15 ans¹. La loi s'applique également aux personnes qui manifestent dans la rue ou qui publient sur les réseaux sociaux des éléments non conformes à ces directives.

1 Reuters, « Russia fights back in information war with jail warning », 4 mars 2022, voir : <https://www.reuters.com/world/europe/russia-introduce-jail-terms-spreading-fake-information-about-army-2022-03-04/>.

■ Après des années de contraintes de plus en plus graves imposées par des lois arbitraires, le dernier média indépendant qui existait encore en Russie a été réduit au silence. La station de radio L'Écho de Moscou (Ekho Moskvyy), et la chaîne Dozhd/TV Rain ont été forcées de quitter l'antenne. Novaïa Gazeta, le journal pour lequel travaillaient Anna Politkovskaïa (assassinée en 2006, tout comme cinq autres journalistes de Novaïa Gazeta depuis 2000) et Dmitri Mouratov, co-lauréat du prix Nobel de la paix 2021, a été contraint de fortement réduire sa couverture de la guerre. Des journalistes – plus de 150 en mars 2022 – ont choisi de quitter le pays pour échapper à la répression et de poursuivre leur travail sous des cieux plus cléments².

■ De nombreux organismes de presse étrangers ont suspendu ou réduit leurs opérations pour protéger leur personnel³. Certains médias, dont le New York Times, ont rappelé leurs journalistes qui se trouvaient dans le pays en raison de l'insécurité et des risques qu'engendre la nouvelle loi⁴.

■ Roskomnadzor, l'organe russe de régulation des médias, a imposé aux organes médiatiques de suivre la ligne officielle du gouvernement au sujet de l'invasion et du déroulement de la guerre, et les a menacés de les bloquer et de bloquer leurs sites web s'ils n'obtempéraient pas. Des plateformes internationales de réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter ont été totalement ou partiellement bloquées par les autorités⁵. « En outre, plusieurs fournisseurs de connectivité réseau – les géants des télécoms qui fournissent aux pays une dorsale internet – ont mis fin à leurs services depuis la Russie », écrit le Columbia Journalism Review. « Cette décision signifie que la Russie a de moins en moins accès à des informations sur la guerre hormis celles qui viennent de l'intérieur du pays ou des médias d'État russes »⁶.

■ Avec la résurgence de la censure d'État qui était pratiquée du temps de la guerre froide, l'accès aux sites web des radiodiffuseurs étrangers (BBC, Voice of America, RFE/RL ou Deutsche Welle) a été bloqué au motif que ceux-ci « diffusent délibérément et systématiquement des programmes contenant

2 The Moscow Times, « Over 150 Journalists Flee Russia Amid Wartime Crackdown on Free Press – Reports », 7 mars 2022, voir <https://bit.ly/3ib14zy>.

3 New York Times, « Several Western news organizations suspend operations in Russia », 4 mars 2022, voir : <https://www.nytimes.com/2022/03/04/business/western-media-operations-russia.html>.

4 New York Times, « The New York Times Pulls its News Staff from Russia », 8 mars 2022, voir : <https://www.nytimes.com/2022/03/08/business/media/new-york-times-russia-press-freedom.html>.

5 Columbia Journalism Review, « Russia's diminishing information access », 10 mars 2022, voir : <https://bit.ly/3wpzxmb>.

6 Ibid.

de fausses informations »⁷. La BBC a réagi en rétablissant ses services à ondes courtes en Ukraine et en Russie « afin que les civils des deux pays puissent s'informer pendant l'invasion »⁸.

■ Ces réformes ont eu pour effet de réduire artificiellement le paysage médiatique russe aux seuls médias publics ou favorables au régime, qui présentent une « vérité alternative » au sujet de la guerre, c'est-à-dire une version complètement aseptisée, excluant toute évocation d'attaques contre des civils et des infrastructures civiles et décrivant le conflit comme une opération de maintien de la paix visant à protéger les russophones des soi-disant « nazis de Kyiv »⁹. Les médias russes ont été transformés en instruments bruts de lavage de cerveau et de propagande d'État au service de la géopolitique. La population doit se servir d'outils tels que des VPN (Virtual Private Network) et des applications de messagerie chiffrée comme Telegram pour déjouer la censure afin de savoir ce qui se passe réellement et de communiquer en toute sécurité et en toute liberté avec autrui.

■ En Ukraine, depuis l'invasion russe de fin février 2022, les correspondants de guerre sont, à l'instar des autres civils, assujettis au couvre-feu, aux postes de contrôle et aux restrictions militaires. La présence de saboteurs russes ayant été signalée, les reporters qui travaillent dans les zones contrôlées par les soldats ukrainiens et par des groupes de défense ad hoc courent de plus en plus le risque d'être soupçonnés d'espionnage¹⁰. Les lignes de front instables, la présence de forces spéciales et de combattants irréguliers, et les bombardements aveugles font inévitablement courir aux reporters ukrainiens et internationaux le risque d'être blessés ou tués. Des journalistes auraient été abattus directement par des assaillants non identifiés ou parfois identifiés comme appartenant aux forces militaires russes¹¹, et le journaliste américain Brent Renaud a été tué à Irpin, près de Kyiv, le 13 mars. Début mars, les équipements de protection (gilets pare-balles, casques) sont venus à manquer et des organisations de soutien aux journalistes ont dispensé en urgence des

7 Reuters, « Russia blocks access to BBC and Voice of America websites », 4 mars 2022, voir : <https://www.reuters.com/business/media-telecom/russia-restricts-access-bbc-russian-service-radio-liberty-ria-2022-03-04/>.

8 The Guardian, « BBC website blocked in Russia as shortwave radio brought back to cover Ukraine war », 4 mars 2022, voir : <https://www.theguardian.com/media/2022/mar/04/bbc-website-blocked-in-russia-as-shortwave-radio-brought-back-to-cover-ukraine-war>.

9 NPR, « Putin's claim of fighting against Ukraine 'neo-Nazis' distorts history, scholars say », 1er mars 2022, voir : <https://www.npr.org/2022/03/01/1083677765/putin-denazify-ukraine-russia-history>.

10 Reporters sans frontières, « Guerre en Ukraine : les deux correspondants danois blessés par balles ont été évacués », 1er mars 2022, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/guerre-en-ukraine-les-deux-correspondants-danois-blesses-par-balles-ont-ete-evacues>.

11 Sky News, « Sky News team's harrowing account of their violent ambush in Ukraine this week », 5 mars 2022, voir : <https://news.sky.com/story/sky-news-teams-harrowing-account-of-their-violent-ambush-in-ukraine-this-week-12557585>.

formations en ligne sur la sécurité, en particulier à l'intention des journalistes indépendants, qui se rendent en Ukraine pour couvrir la guerre, et des journalistes locaux¹². Les accusations que les États-Unis ont portées le 21 février devant la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme selon lesquelles les forces russes auraient dressé des « listes d'Ukrainiens à abattre ou interner dans des camps suite à l'occupation militaire », a fait craindre que des journalistes réputés opposés à la Fédération de Russie ne subissent des représailles¹³.

■ Le 1^{er} mars 2022, des missiles russes ont frappé la tour de la radio et de la télévision de Kyiv, tuant le caméraman ukrainien Yevhenii Sakun¹⁴ et réduisant au silence 32 chaînes de télévision et plusieurs dizaines de stations de radio nationales, des faits susceptibles de qualification de crime de guerre. Les tours de transmission ont aussi été la cible de frappes de missiles russes dans plusieurs autres villes¹⁵.

■ Les journalistes ont dû s'orienter dans un environnement médiatique où florit la désinformation. Cette guerre de l'information, qui fait rage depuis déjà des années, s'est violemment intensifiée avec la diffusion de fausses informations et de vidéos truquées, la création de comptes sur des réseaux sociaux se faisant passer pour des sites web de vérification des faits¹⁶, la publication de récits non confirmés de combats armés, la diffusion d'images violentes du conflit et l'exhibition de prisonniers de guerre¹⁷, une violation potentielle de la Convention de Genève¹⁸.

12 Press Gazette, « Charity reports shortage of protective equipment for freelance journalists in Ukraine », 3 mars 2022, voir : <https://pressgazette.co.uk/charity-reports-shortage-of-protective-equipment-for-freelance-journalists-in-ukraine/>.

13 Nieman Reports, « Ukrainian Journalists Risk Everything to Stand Up to Putin », 2 mars 2022, voir : <https://niemanreports.org/articles/ukraine-journalists-putin/>.

14 Committee to Protect Journalists, « Reporters shot, shelled, robbed while covering Russian invasion of Ukraine », 9 mars 2022, voir : <https://bit.ly/3MUTEPh>.

15 Reporters sans frontières, « Guerre en Ukraine : RSF saisit la Cour pénale internationale sur le bombardement de quatre tours de télévision par la Russie », 5 mars 2022, voir : <https://bit.ly/3jsAySO>.

16 Propublica, « In the Ukraine Conflict, Fake Fact-Checks Are Being Used to Spread Disinformation », 8 mars 2022, voir : <https://www.propublica.org/article/in-the-ukraine-conflict-fake-fact-checks-are-being-used-to-spread-disinformation>.

17 Politico, « As war in Ukraine evolves, so do disinformation tactics », 10 mars 2022, voir : <https://www.politico.eu/article/ukraine-russia-disinformation-propaganda/>.

18 Amnesty International, « Russie/Ukraine. Les prisonniers de guerre doivent être protégés contre la curiosité publique en vertu de la Convention de Genève », 7 mars 2022, voir : <https://bit.ly/3vvc8ht>.

■ Les organisations partenaires de la Plateforme ont condamné¹⁹ l'invasion non provoquée de l'Ukraine ainsi que les attaques de plus en plus graves contre la liberté de la presse, la liberté d'expression et les droits civils en Russie. Elles ont en outre affirmé leur soutien à ce qui subsiste de la presse indépendante déjà durement éprouvée en Russie et ont appelé les États démocratiques à accueillir les journalistes contraints à l'exil²⁰. Des groupes internationaux et ukrainiens de défense de la liberté de la presse ont lancé diverses initiatives afin d'aider les médias et les journalistes ukrainiens en leur fournissant notamment des équipements de protection et, au besoin, en les aidant à s'échapper de zones extrêmement dangereuses et à gagner des zones relativement sûres à l'ouest de l'Ukraine ou ailleurs.

■ Le 2 mars 2022, l'Union européenne a annoncé qu'elle suspendrait d'urgence les activités de radiodiffusion, dans l'UE ou en direction de l'UE, de Sputnik et de Russia Today, deux organes médiatiques contrôlés par l'État russe, ainsi que leur disponibilité sur les moteurs de recherche et leurs publications sur les réseaux sociaux²¹, afin « qu'ils ne puissent plus diffuser leurs mensonges pour justifier la guerre menée par Poutine ». Cette suspension durera « jusqu'à ce que l'agression contre l'Ukraine prenne fin et jusqu'à ce que la Fédération de Russie et ses médias associés cessent de mener des actions de désinformation et de manipulation de l'information contre l'UE et ses États membres »²². Facebook, Google, YouTube et TikTok bloquent aussi l'accès de leurs utilisateurs à RT et Sputnik dans l'UE.²³ Les chaînes publiques russes sont également devenues inaccessibles au Royaume-Uni, où RT faisait l'objet d'une enquête de l'Ofcom, l'organe de régulation, pour violation du code de la radiodiffusion²⁴.

■ Le droit international interdit la « propagande en faveur de la guerre »²⁵. Toutefois, les organisations de journalistes ont accueilli la décision de l'UE

19 Communiqué conjoint des organisations partenaires de la Plateforme, 2 mars 2022, voir : <https://fom.coe.int/news/detail/107233680/Ukraine-CoE-platform-partners-demand-protection-of-journalist-safety?langue=fr-FR>.

20 Fédération internationale des journalistes, « We stand in solidarity — joint statement in support of Ukraine », 28 février 2022, voir : <https://bit.ly/3tdRbHS>.

21 Wall Street Journal, « EU Orders Removal of Russian State-Owned Media from Search Results, Social-Media Reshares », 10 mars 2022, voir : <https://on.wsj.com/3l1z4Y>.

22 New York Times, « Council of Europe suspends Russia for its attack on Ukraine », 3 mars 2022, voir : <https://www.nytimes.com/2022/03/03/world/europe/council-of-europe-russia-suspension.html>.

23 Reuters, « EU bans RT, Sputnik over Ukraine disinformation », 2 mars 2022, voir : <https://www.reuters.com/world/europe/eu-bans-rt-sputnik-banned-over-ukraine-disinformation-2022-03-02/>.

24 Press Gazette, « Kremlin-owned RT taken off air in UK following EU sanctions », 3 mars 2022, voir : <https://pressgazette.co.uk/rt-off-air-uk/>.

25 Baade, Björnstjern, « The EU's 'Ban' of RT and Sputnik: A Lawful Measure Against Propaganda for War », Verfblog, 8 mars 2022, voir : <https://verfassungsblog.de/the-eus-ban-of-rt-and-sputnik/>.

avec une certaine inquiétude, car la désinformation cautionnée par l'État ne doit pas être contrée par la censure mais à un journalisme indépendant et un débat ouvert qui lutte contre les arguments trompeurs et la propagande²⁶.

■ Le 25 février 2022, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de suspendre, avec effet immédiat, la Fédération de Russie de son droit de représentation au sein du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire à la suite de l'agression armée qu'elle a perpétrée contre l'Ukraine.²⁷ Cela « va à l'encontre de tout ce que nous défendons et constitue une violation de notre Statut et de la Convention européenne des droits de l'homme » a déclaré la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, dans un entretien avec le New York Times le 3 mars 2022²⁸.

26 Fédération européenne des journalistes, « Fighting disinformation with censorship is a mistake », 1er mars 2022, voir : <https://europeanjournalists.org/blog/2022/03/01/fighting-disinformation-with-censorship-is-a-mistake/>.

27 Conseil de l'Europe, « Le Conseil de l'Europe suspend les droits de représentation de la Russie », 25 février 2022, voir : <https://bit.ly/3KBztnU>.

28 New York Times, « The Council of Europe suspends Russia for its attack on Ukraine », 3 mars 2022, voir : <https://www.nytimes.com/2022/03/03/world/europe/council-of-europe-russia-suspension.html>.

Introduction



Adene (France) / Cartooning for Peace

■ « Il est inquiétant et inacceptable de constater que les journalistes et autres acteurs des médias en Europe sont de plus en plus souvent menacés, victimes de harcèlement et d'intimidation, mis sous surveillance, arbitrairement privés de leur liberté, agressés physiquement, torturés et parfois même tués en raison de leur travail d'investigation, de leurs opinions ou de leurs reportages ». Telle est l'introduction de la Recommandation ambitieuse que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adoptée en 2016 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias²⁹.

■ Les années suivantes ont malheureusement confirmé cette triste constatation.³⁰ Depuis le lancement, en avril 2015, de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, les alertes se sont multipliées, ce qui a amené la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

29 Comité des Ministres, Recommandation CM/Rec(2016)4 aux États sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, voir : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168064147b.

30 Les 15 organisations partenaires qui participent aux activités de la Plateforme ont rédigé conjointement le présent rapport annuel. Chaque organisation partenaire se réserve le droit de soumettre tout problème ou cas à sa propre appréciation.

(CdE) à exhorter les gouvernements européens à « faire preuve d'une volonté politique plus engagée pour protéger la liberté de la presse »³¹.

■ Les pays européens occupent toujours les premières places des classements relatifs à la liberté de la presse. Des institutions régionales – le Conseil de l'Europe, l'Union européenne (UE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – ont régulièrement réaffirmé leur volonté de défendre la liberté de la presse et adopté ou annoncé des initiatives visant à renforcer la sécurité des journalistes. En juin 2021, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a approuvé un plan dont l'objet est de renforcer le cadre légal de protection de la liberté des médias face à trois grandes menaces : les actions judiciaires abusives et vexatoires, les conséquences déstabilisantes de la désinformation, et l'effet potentiellement préjudiciable de la convergence numérique et de l'intelligence artificielle. Le Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF) a été créé afin de « lutter contre la propagation de la mésinformation et de la désinformation en ligne d'une manière conforme aux droits de l'homme »³².

■ Des États membres du CdE ont en outre adhéré à des initiatives internationales, par exemple : le Partenariat international sur l'information et la démocratie³³, Global Pledge on Media Freedom³⁴, et The Hague Commitment to Increase Safety of Journalists³⁵. L'Union européenne a elle aussi redoublé d'efforts : elle a adopté son plan d'action pour la démocratie européenne³⁶, son mécanisme de protection de l'État de droit³⁷, et sa Recommandation concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne³⁸. Enfin, l'UE devrait adopter en 2022 une directive de lutte contre les ASPAP et

31 Conseil de l'Europe, « Secrétaire Générale : les gouvernements européens doivent faire preuve d'une volonté politique plus engagée pour protéger la liberté de la presse », 28 avril 2021, voir : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/secretary-general-european-governments-should-show-stronger-political-will-to-protect-press-freedom>.

32 Conseil de l'Europe, MSI-INF Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne, voir : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/msi-inf>.

33 Forum sur l'information et la démocratie, voir : <https://informationdemocracy.org/fr/accueil/>.

34 Gouvernement du Royaume-Uni, « Global pledge on media freedom », 11 juillet 2019, voir : <https://www.gov.uk/government/publications/global-pledge-on-media-freedom>.

35 Gouvernement des Pays-Bas, « The Hague Commitment to increase the Safety of Journalists », voir : <https://bit.ly/3KK18Cx>.

36 Commission européenne, « Plan d'action pour la démocratie européenne : renforcer les démocraties de l'UE », 3 décembre 2020, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2250.

37 Commission européenne, Mécanisme de protection de l'État de droit, voir : <https://bit.ly/3LZky76>.

38 Commission européenne, « Médias – Recommandation de la Commission visant à garantir la sécurité des journalistes dans l'Union européenne », 16 septembre 2021, voir : <https://bit.ly/37A5FJD>.

une législation sur la liberté des médias fondée sur l'utilisation de la réglementation du marché intérieur pour réduire l'ingérence politique dans les médias.

■ Toutefois, sur la carte de la liberté des médias en Europe, des voyants rouges clignotent. En 2021, 282 alertes concernant 35 pays ont été présentées à la Plateforme, dont plus de 200 en 2020, soit une hausse de 41 %. Six journalistes sont morts en 2021 dans l'exercice de leurs fonctions, dont quatre avaient été délibérément pris pour cible.

■ Certaines de ces alertes pourraient être liées aux défaillances récurrentes de ce que l'on appelle les « démocraties imparfaites ». D'autres sont liées aux mesures adoptées pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et sont supposément transitoires. Mais outre les chiffres eux-mêmes, le type et la sévérité des violations qu'a subies la presse devraient interpeller tous ceux qui se soucient de l'état de la démocratie en Europe.

■ À l'instar des canaris dans les mines de charbon, la liberté de la presse est un indicateur clé : celui d'un « recul clair et inquiétant de la démocratie », comme l'a souligné la Secrétaire Générale du CdE dans son rapport de 2021 sur la situation de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit sur l'ensemble du continent³⁹. Les acteurs étatiques sont à l'origine de 47 % de ces alertes. Dans un certain nombre de pays, ces cas ne sont pas isolés : ils sont le résultat d'une stratégie concertée et délibérée visant à imposer un modèle « illibéral », en rupture totale avec les principes fondamentaux de l'État de droit et des droits humains.

■ Ces régimes autoritaires tirent de leur majorité électorale le « droit » de battre en brèche les obstacles constitutionnels à leur pouvoir et de priver de leur droit de vote les groupes contestataires ou d'opposition. Rien d'étrange à cela. Leur doctrine et leur feuille de route consistent à s'attaquer frontalement aux valeurs et institutions qui définissent les démocraties avancées : un parlement actif, un ordre judiciaire indépendant, des organismes de régulation efficaces, une société civile dynamique et, bien entendu, la liberté de la presse.

■ En fait, certains États ne se contentent pas de harceler la presse pour se dérober à sa surveillance et éviter de se retrouver dans des situations embarrassantes : ils rejettent fondamentalement le rôle du journalisme en tant que condition *sine qua non* de la démocratie, moteur d'autres droits humains et chien de garde tenant les autorités responsables de leurs actes. Ce faisant, ils vont à l'encontre des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe et de leur propre engagement à les respecter.

39 Conseil de l'Europe, « La démocratie est en détresse, constate la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe dans son rapport annuel de 2021 », 11 mai 2021, voir : <https://bit.ly/3M13YDN>.

■ Ces gouvernements autoritaires et ouvertement « illibéraux » ne ferment pas totalement l'espace public à la liberté d'expression comme le faisaient les anciens régimes totalitaires, mais ils s'en servent plutôt à leur avantage. La captation des médias et l'incitation à rejeter les « médias élitistes » ou « la presse mensongère » sont autant d'outils dont ils se servent à cette fin⁴⁰. Les journalistes indépendants et critiques à leur égard sont qualifiés de « traîtres » ou d'ennemis du peuple. Ils sont la cible de poursuites au titre de la sécurité nationale, de contrôles fiscaux punitifs, de discrimination dans l'attribution des aides financières publiques ou dans la publicité, et de lois radicales sur le discours de haine et les fausses informations qui ont souvent un effet dissuasif considérable sur la liberté d'expression et le journalisme.

■ En octobre 2021, la décision du Comité du prix Nobel de la paix de décerner un prix à deux journalistes, Maria Ressa, fondatrice du site d'information en ligne Rappler (Philippines), et Dmitri Mouratov, rédacteur en chef de Novaïa Gazeta (Fédération de Russie), ont souligné le sentiment d'urgence général qu'il y a à protéger la liberté de la presse. « Le journalisme libre, indépendant et factuel protège contre les abus de pouvoir, les mensonges et la propagande de guerre », a déclaré le Comité⁴¹. Ce prix a eu un retentissement particulier en Europe car il rappelait le souvenir du seul autre journaliste à avoir reçu ce prix prestigieux, en 1935 : Carl von Ossietzky, rédacteur d'un magazine allemand pacifique libéral, qui avait été emprisonné en 1933, juste après l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler. Il est mort en 1938, après des années dans les camps de concentration. Son arrestation, de mauvais augure, annonçait la destruction de la démocratie en Allemagne et, en définitive, la guerre totale. C'est un avertissement en ces temps troublés que nous traversons aujourd'hui. Les événements actuels se font l'écho des insultes qui ciblaient la « presse mensongère » dans les années trente ou des violences infligées aux journalistes par la foule lors de manifestations.

■ Depuis qu'elle a démarré en 2020, la pandémie de Covid-19 a servi de prétexte à des gouvernements pour imposer des mesures limitant l'accès des médias aux informations ainsi que leur liberté d'informer, comme si le journalisme indépendant entravait la lutte contre l'urgence sanitaire, alors que celle-ci exige justement des informations fiables, précises et indépendantes. En effet, alors que les sociétés européennes sont confrontées à des difficultés particulièrement complexes ainsi qu'à une tendance inquiétante à la polarisation et à la radicalisation, le journalisme indépendant et la liberté de la presse sont plus importants que jamais. « Les journalistes [...] encore

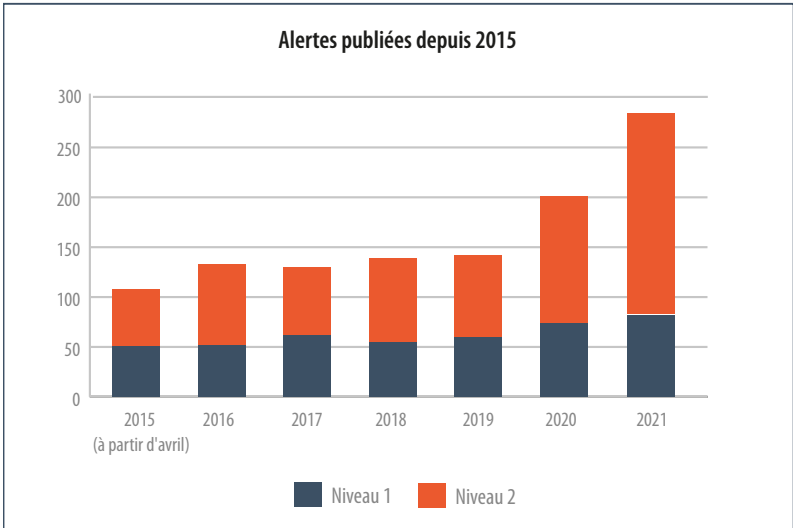
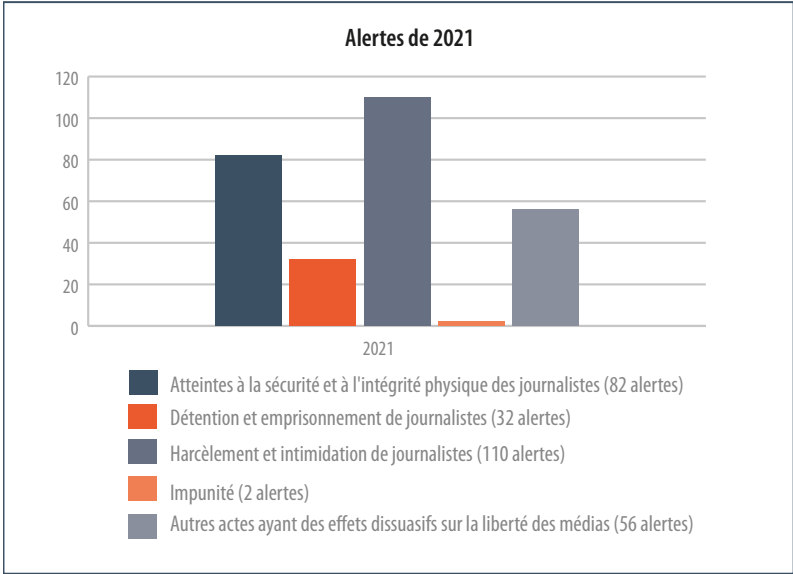
40 Deutsche Welle, « Attacks on journalists in Germany on the rise », 20 septembre 2018, voir : <https://www.dw.com/en/attacks-on-journalists-in-germany-on-the-rise/a-45570939>.

41 Prix Nobel de la paix 2021, voir : <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2021/press-release/>.

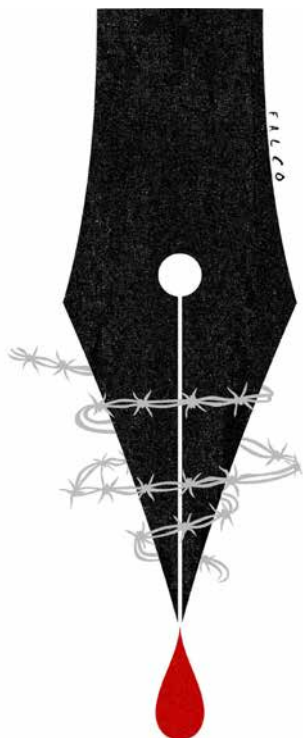
plus en temps de crise comme c'est le cas aujourd'hui, [...] nous apportent l'un des outils les plus puissants que nous ayons à notre disposition pour prendre des décisions qui comptent pour nos vies : l'information fiable », a déclaré Dunja Mijatović, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe⁴².

■ Le Conseil de l'Europe a pour mission principale de « protéger les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et l'État de droit ». Comme en attestent le nombre et la persistance des alertes au sujet de la liberté de la presse ainsi que la gravité des atteintes perpétrées, le présent rapport confirme que de trop nombreux États membres ont la volonté de faire obstacle à cette mission fondamentale. « Il est temps de rappeler que les États ont l'obligation de veiller à ce que les journalistes puissent faire leur travail sans avoir à craindre de violences et d'intimidations et qu'ils puissent remplir leur rôle de 'sentinelles' publiques, ce qui implique de pouvoir questionner les décisions et l'action des autorités publiques », a déclaré la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe à la veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2021. Plus que jamais, ils doivent veiller à l'application des trois « P » – prévention, protection et poursuites – pour que les journalistes ne soient pas forcés de travailler sous la contrainte.

42 Conseil de l'Europe, « Pour une presse libre, indépendante et sûre », 30 avril 2020, voir : <https://bit.ly/37F9X2y>.



Aperçu des alertes et des sources de préoccupation majeure en 2021



Falco (Cuba) / Cartooning for Peace

Atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique

■ En 2021, six journalistes ont été tués. Trois d'entre eux – en Grèce, aux Pays-Bas et en Turquie – étaient directement visés. Un autre est décédé en Géorgie après avoir été victime de violences alors qu'il couvrait des manifestations de rue.

■ Deux journalistes sont morts après avoir sauté sur une mine terrestre dans le conflit du Haut Karabakh, rappelant aux journalistes – fin 2021, alors que la menace d'une guerre bien réelle planait sur le continent (et se concrétisait avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie) – les sombres souvenirs des

guerres en ex-Yougoslavie, où, « entre 1991 et 2001, plus de 150 reporters, photographes, caméramans, producteurs, monteurs et autres travailleurs des médias ont été tués »⁴³.

■ Les journalistes sont de plus en plus exposés à des agressions directes à l'encontre de leur sécurité et de leur intégrité physique. En 2021, 82 alertes ont été publiées dans cette catégorie, soit 51 % de plus qu'en 2020. Nombre d'entre elles se sont produites lors de manifestations. Dans la majeure partie de l'Europe, il est devenu dangereux pour les journalistes d'assurer la couverture de rassemblements sur le terrain. Les manifestations contre les mesures anti-Covid-19 ont notamment servi de toile de fond à ces agressions.

■ Bien que le nombre d'alertes concernant des actes de violence commis par des policiers ait diminué, le comportement de ces derniers durant les manifestations reste très inquiétant.

■ Les violences contre les journalistes au cours de manifestations sont alimentées par une vague de dénigrement des médias et une avalanche de discours de haine sur les réseaux sociaux – dont des personnalités politiques sont très souvent les auteurs – ciblant directement les journalistes, remettant en cause leur indépendance et leur légitimité, les exposant ainsi davantage aux agressions physiques.

Impunité

■ Le 6 octobre 2021, des journalistes du monde entier ont marqué le quinzième anniversaire du meurtre de leur estimée consœur russe Anna Politkovskaïa. Quinze ans après sa mort, les commanditaires du crime courent toujours, un rappel flagrant que l'impunité pour l'agression de journalistes reste la règle, ce qui nourrit le cercle de la violence et envoie un signal pernicieux selon lequel s'en prendre à des journalistes – voire les tuer – est sans grande conséquence pour l'auteur des faits.

■ Les partenaires de la Plateforme se sont dits satisfaits par les conclusions de l'enquête publique sur le meurtre de la journaliste d'investigation Daphne Caruana Galizia, à Malte, et ont salué l'inculpation du commanditaire présumé de ce crime, mais il a fallu, pour en arriver là, livrer une bataille douloureuse et laborieuse, et rien ne garantit que justice sera faite. Fin 2021, 26 alertes restaient actives sur la Plateforme. La Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine représentent 60 % de ces alertes en matière d'impunité.

43 Balkan Insight, « Last Despatches: Why the Balkan Wars Were So Deadly for Journalists », 20 décembre 2021, voir : <https://balkaninsight.com/2021/12/20/last-despatches-why-the-balkan-wars-were-so-deadly-for-journalists/>.



Boligán (Mexique) / Cartooning for Peace

Détention et poursuites pénales de journalistes

■ Fin décembre 2021, 56 journalistes et acteurs des médias étaient emprisonnés dans des États membres du CdE : l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, la Crimée (territoire ukrainien illégalement annexé par la Fédération de Russie), la Turquie et le Royaume-Uni.

■ La Plateforme a par ailleurs enregistré 35 cas « d'arrestation et de détention », dans lesquels des journalistes ont été arrêtés et placés en garde à vue

pour être interrogés par la police, ce qui entrave manifestement leur liberté d'informer, notamment lors de manifestations et rassemblements publics d'opposants.

■ L'intimidation judiciaire reste un phénomène inquiétant. La Plateforme a enregistré dix alertes concernant des poursuites pénales concernant des délits de presse introduites par des personnalités privées ou publiques. Dix-neuf autres alertes ont été présentées au sujet de poursuites intentées par les autorités répressives et/ou judiciaires sur des infractions pénales suspectées ainsi que neuf alertes au sujet de l'utilisation des pouvoirs d'instruction afin de déterminer les sources des journalistes. Certaines de ces affaires montrent avec quelle facilité les personnes au pouvoir peuvent arbitrairement dresser des acteurs étatiques contre des journalistes qu'ils jugent « gênants ».

■ L'affaire de Julian Assange a été particulièrement sous le feu des projecteurs. Le fondateur de Wikileaks est placé en détention au Royaume-Uni depuis avril 2019. Selon les groupes de défense de la liberté de la presse, la procédure d'extradition vers les États-Unis au titre de la loi américaine de 1917 relative à l'espionnage, fait peser une menace à l'échelon mondial sur l'information et le lancement d'alertes au sujet de la sécurité nationale, notamment en ce qui concerne des mesures prises par l'armée en situation de conflit qui pourraient être considérées comme des crimes de guerre. Comme le ministère américain de la Justice ne considère pas Assange comme un journaliste, il insiste sur le fait qu'il n'a « jamais eu pour politique de cibler les [journalistes] dans l'exercice de leurs fonctions »⁴⁴. Journalistes et juristes craignent toutefois que cela ne crée un dangereux précédent aux États-Unis, où le journalisme couvrant la sécurité nationale est en grande partie protégé par une décision phare de 1971 de la Cour suprême – *The New York Times v. United States* – qui a permis la publication des documents du Pentagone, alors classifiés, sur la guerre du Viet Nam. Toutefois, l'application hors du territoire des États-Unis de la loi américaine relative à l'espionnage pourrait viser n'importe quel journaliste, partout, qui aurait publié des informations américaines classifiées. Comme l'affirme Michael Goldhaber, le correspondant de l'International Bar Association pour les États-Unis, elle pourrait « placer à l'avenir toute personne publiant des renseignements qui auront fuité à la merci d'une procédure judiciaire »⁴⁵. Un verdict de culpabilité enhardirait les pouvoirs publics du monde entier en leur donnant une excuse facile pour ériger en infraction pénale la diffusion d'informations relevant de la sécurité nationale ou d'informations sur des

44 New York Times, « Assange indicted under espionage, raising First Amendment issues », 23 mai 2019, voir : <https://www.nytimes.com/2019/05/23/us/politics/assange-indictment.html>.

45 International Bar Association, « Assange: a decisive moment for national security journalism », voir : <https://www.ibanet.org/article/20F4F951-8AB0-434D-8D6C-7DA497D885A3>.

violations des droits humains alors que celles-ci revêtent de toute évidence un intérêt général.

ASPAP et poursuites en diffamation

■ Si les procédures judiciaires à l'encontre de journalistes impliquant des avocats en costume trois-pièces peuvent sembler moins cruelles qu'un assassinat commandité, des menaces en ligne ou la violence de rue, elles mettent pour-tant gravement en danger le journalisme. Les actions stratégiques contre la participation aux affaires publiques (ASPAP) continuent d'être utilisées partout en Europe comme un outil permettant de bâillonner les médias et journalistes critiques. Seize alertes concernent des actions civiles en dommages-intérêts ou visant à empêcher la parution d'articles critiques. La pratique consistant à se lancer dans la recherche opportuniste des juridictions étrangères compétentes dans les cas de diffamation, autrement appelée le « tourisme de la diffamation », n'a pas faibli. Ces actions judiciaires, qui misent sur le pouvoir de l'argent pour étouffer des affaires ou empêcher la publication de nouveaux articles, sont des outils de censure efficaces en Europe. Dans un secteur des médias en proie à des difficultés économiques, la menace de devoir verser des dommages-intérêts élevés pour diffamation peut avoir un effet dévastateur.

■ Bien qu'un grand nombre de ces actions soient dépourvues de fondement juridique, elles font peser une menace grave sur le journalisme car elles entraînent des frais d'avocat élevés, elles sont épuisantes sur le plan émotionnel, elles détournent les journalistes de leur tâche normale et visent à ternir leur réputation aux yeux du public. En juin 2021, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a entrepris, dans le cadre de son plan stratégique, de créer un cadre juridique prévoyant une protection face à la menace d'actions judiciaires abusives ou vexatoires. Par ailleurs, la Commission européenne prépare à l'heure actuelle un ensemble de mesures anti-ASPAP aussi bien législatives que non législatives.

Législation restrictive

■ En 2021, certains États membres du Conseil de l'Europe ont adopté ou étendu une législation faisant obstacle au travail des journalistes, sous prétexte de lutter contre les fausses informations ou l'ingérence étrangère. En Grèce, une législation au nom vague – « loi anti-fausse information » – a été adoptée afin

de pouvoir pénaliser les journalistes qui remettent en question les politiques publiques. Dans la Fédération de Russie, les statuts d' « agent de médias étrangers » ou d' « agent étranger » visent à entraver et à discréditer le travail des journalistes critiques en les soumettant à des exigences administratives contraignantes et en les associant à des « pays étrangers ennemis ». Fin 2021, la liste de ces agents comprenait 111 « agents de médias étrangers », parmi lesquels des organismes de presse largement respectés. La législation et les réglementations qui viennent d'être adoptées au sujet de la couverture de la guerre en Ukraine ont aggravé ces restrictions en anéantissant littéralement le journalisme indépendant en Russie⁴⁶.

■ Ces lois peuvent aussi cibler les organisations non gouvernementales, qui sont une importante source d'information pour la presse. En décembre 2021, les décisions des tribunaux russes⁴⁷ de dissoudre deux groupes importants de défense des droits humains – International Memorial et Human Rights Centre Memorial – auront inévitablement pour effet de priver la presse de deux voix opposantes et dissidentes majeures dans le pays.

Harcèlement et intimidation de journalistes

■ Le harcèlement, qu'il s'agisse d'insultes, de campagnes de dénigrement ou d'intimidation sous forme de menaces portant sur la vie, le bien-être et la liberté, a continué d'empoisonner l'exercice du journalisme. En 2021, 110 alertes de ce type ont été publiées sur la Plateforme. Les journalistes travaillant sur les mouvements extrémistes et les groupes criminels y sont particulièrement exposés. Des chefs de partis politiques, voire des chefs de gouvernement, qui sont censés garantir la civilité de l'espace public, se sont aussi laissés aller à des insultes et des agressions verbales contre des journalistes, prenant le risque de provoquer ou de tolérer des actes violents à leur égard. En octobre 2021, les quatre rapporteurs internationaux spéciaux pour la liberté d'expression ont solennellement fait état de la gravité du problème⁴⁸ et publié une Déclaration

46 Columbia Journalism Review, « The Putin regime obliterates press freedom », 7 mars 2022, voir : https://www.cjr.org/the_media_today/putin_russia_ukraine_independent_media.php.

47 Action extérieure de l'Union, « Russie : déclaration commune sur les décisions de justice concernant la liquidation de Memorial, voir : <https://bit.ly/3xg5kXo>.

48 Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, la Représentante de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur la liberté des médias, la Rapporteuse spéciale pour la liberté d'expression de l'Organisation des États Américains (OEA) et la Rapporteuse spéciale sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

conjointe sur les acteurs politiques, les fonctionnaires et la liberté d'expression⁴⁹, dans laquelle ils se disent de plus en plus préoccupés par les déclarations publiques intolérantes et faustrices de division de certains acteurs politiques et fonctionnaires.

■ La violence verbale et physique dans le monde réel a gagné le monde virtuel et fait des réseaux sociaux des instruments d'intimidation. Les journalistes sont régulièrement la cible de la colère aveugle de telle ou telle personne. Toutefois, certaines de ces attaques en ligne sont planifiées et dirigées par des mouvements politiques et d'autres groupes qui se servent de la calomnie, des menaces et de la désinformation comme d'une arme. Leur but est d'effrayer les journalistes, de les épuiser émotionnellement et de les pousser à s'auto-censurer ou, à la longue, à quitter la profession. Les femmes journalistes ont été particulièrement ciblées sur les réseaux sociaux.

■ Ces dernières années, les plateformes des réseaux sociaux ont été soumises à des règles plus strictes et elles ont renforcé leur modération des contenus illégaux ou préjudiciables, mais le flot de messages violents et insultants n'en a pas pour autant été endigué. Les plateformes internet aussi bien que les autorités étatiques sont lentes à désigner les responsables des attaques en ligne. Les groupes de défense de la liberté de la presse ont exhorté les États membres à se montrer plus énergiques pour enquêter sur les menaces et les abus en ligne et pour traduire leurs auteurs en justice. Ils plaident pour une plus grande responsabilité des géants du numérique, notamment en ce qui concerne les politiques de suppression de certains contenus, lesquelles doivent respecter les normes internationales de protection de la liberté d'expression et de la vie privée tout en protégeant le journalisme indépendant en ligne. Les journalistes sont éminemment au courant du fait qu'ils doivent jongler entre les menaces et insultes en ligne, susceptibles d'avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression et la liberté d'informer, et les mesures de lutte contre ces phénomènes, lesquelles sont également susceptibles de porter atteinte à ces libertés si elles sont arbitraires, opaques et d'une portée démesurée, et si elles sont livrées sans surveillance ni recours efficace aux seuls caprices des entreprises commerciales. La suppression excessive de contenus risque d'empêcher les journalistes d'avoir accès à des informations cruciales et légitimes et donc de nuire à leur capacité d'informer.

49 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, « Déclaration Conjointe sur les Acteurs Politiques, les Fonctionnaires et la Liberté d'expression », 20 octobre 2021, voir : <https://bit.ly/3uvQs1Y>.



Omrane (Tunisie) / *Cartooning for Peace*

Médias de service public

■ Le Conseil de l'Europe reconnaît que les médias de service public (MSP) sont un pilier de la démocratie reposant sur les principes d'impartialité, d'universalité et de responsabilité⁵⁰, mais leur situation s'est encore aggravée en 2021. Selon l'Observatoire du pluralisme des médias pour 2021⁵¹, l'indépendance de la gouvernance et du financement des MSP est en danger dans quinze des 32 pays examinés alors que ces pays n'étaient qu'au nombre de douze en 2020. Les journaux télévisés des MSP sont perçus comme étant les plus fiables dans de nombreux pays européens. Toutefois, leurs reporters auraient été particulièrement visés par les manifestants, et dans de plus en plus d'États membres les pouvoirs publics ont renforcé la pression sur l'indépendance éditoriale. Ils ont privé les MSP de financement durable, pris le contrôle de leurs conseils d'administration et transformé les radiodiffuseurs publics en une machine de propagande, souvent dans le cadre d'une stratégie visant ouvertement la captation des médias privés et la récupération des institutions de régulation.

50 Nissen, Christian, « Les médias de service public dans la société de l'information », Conseil de l'Europe, février 2006, voir : <https://rm.coe.int/16804895df>.

51 Il s'agit d'un outil mis au point par le Centre pour le pluralisme et la liberté des médias, qui relève de l'Institut universitaire européen, pour évaluer les risques pesant sur le pluralisme des médias dans tel ou tel pays.

Captation des médias

■ La captation des médias, c'est-à-dire le contrôle indirect des médias privés par un gouvernement grâce à ses bonnes relations avec les propriétaires desdits médias – ou aux pressions exercées sur eux – et à des groupes d'intérêts, n'a pas cessé. Pour atteindre ce but, les gouvernements ont déployé tout l'arsenal des instruments à leur disposition et en particulier fait usage de pouvoirs arbitraires afin d'allouer des subventions, des publicités et des contrats publics. Il en est résulté le regroupement des médias au sein d'un système puissant, favorable au gouvernement, qui encadre le discours national et exclut l'opposition ou les voix dissidentes.

■ En Turquie, en Azerbaïdjan et dans la Fédération de Russie, les dirigeants appliquent ces tactiques depuis des années et ils ont conçu un « modèle » qui a été employé dans d'autres États membres, en particulier la Hongrie et la Pologne. Ces deux pays font actuellement l'objet d'un contrôle de l'Union européenne, en partie en raison des mesures qu'ils ont prises pour dominer les médias. La Slovénie suit le même chemin.



Marco De Angelis (Italie) / Cartooning for Peace

Restrictions à la diffusion d'informations

■ Des pays ont tenté de contrôler la diffusion d'informations politiquement sensibles, en particulier sur la migration, qu'ils qualifient de question de sécurité nationale. En 2021, la Pologne, la Lettonie et la Lituanie ont déclaré l'état d'urgence le long de leurs frontières avec le Bélarus et imposé des restrictions aux journalistes. Ceux-ci ont été chassés de certaines zones, menacés de poursuites pénales et arrêtés par la police. À Calais, en France, des journalistes se sont vus refuser l'accès aux « périmètres de sécurité », c'est-à-dire aux zones où la police procédait aux expulsions de migrants illégaux. En Grèce, des journalistes néerlandais et allemands ont été arrêtés et interrogés par la police alors qu'ils tentaient de faire un reportage sur la migration.



Zohoré (Côte d'Ivoire) / Cartooning for Peace

Crime organisé

■ En 2021, des journalistes se sont vus rappeler que leur confrère italien Roberto Saviano était placé sous protection policière 24 heures sur 24 depuis quinze ans en raison de ses enquêtes sur la Camorra de Naples. Le crime organisé a toujours constitué une menace pour les journalistes qui enquêtent sur ses activités illégales et ses relations politiques louches. Entre janvier 2006 et février 2021, l'organisme italien de surveillance Ossigeno per l'informazione a enregistré 4 904 menaces attestées et cas d'intimidation visant des journalistes italiens⁵².

■ Des confrères d'autres pays européens font aussi l'objet de menaces. Deux des six décès enregistrés sur la Plateforme en 2021 – ceux de Giórgos Karaiváz en Grèce et de Peter R. de Vries (un journaliste qui était également le conseiller d'un témoin clé dans un procès lié au crime organisé) aux Pays-Bas – avaient tout de l'assassinat commandité, comme les meurtres de Daphne Caruana Galizia à Malte en 2017 et de Ján Kuciak et sa fiancée Martina Kušnírová en Slovaquie en 2018.

■ Les risques augmentent à mesure que les organisations criminelles étendent leur sphère d'influence à l'échelon mondial et de nouvelles initiatives transnationales en matière de journalisme d'investigation, par exemple l'OCCRP (Organised Crime and Corruption Reporting Project) exposent audacieusement leurs réseaux de criminalité et de corruption. En 2018, l'organisation Global Initiative against transnational organised crime avait déjà exprimé ses inquiétudes à propos de « l'incidence croissante des agressions de journalistes travaillant sur le crime organisé et la corruption dans les Balkans occidentaux et plus largement en Europe »⁵³. Le risque a été confirmé dans un rapport publié par Europol en novembre 2021 qui soulignait « l'escalade de la violence visant les journalistes d'investigation dans l'UE »⁵⁴.

■ « Les organisations criminelles », a déclaré le magistrat antimafia italien Federico Cafiero De Raho, « veulent le silence, alors elles intimident, attaquent et tuent les journalistes qui attirent l'attention des services répressifs sur elles en parlant d'elles »⁵⁵. Elles cherchent à imposer la censure dans les salles de

52 Ossigeno per l'informazione, voir : <https://www.ossigeno.info/?lang=en>.

53 Global Initiative, « Freedom of press threatened by organised crime in Western Balkans », 4 septembre 2018, voir : https://globalinitiative.net/analysis/freedom_press_balkans/.

54 Europol spotlight, « The Use of Violence by Organised Crime Groups », novembre 2021, voir : <https://www.europol.europa.eu/publications-events/publications/europol-spotlight-use-of-violence-organised-crime-groups>.

55 Resource centre on media freedom in Europe, « Report on the December 2018 joint fact-finding mission », avril 2019, voir : <https://www.rcmediafreedom.eu/Publications/Reports/Italy-so-much-mafia-so-little-news.-Report-on-the-December-2018-joint-fact-finding-mission>.

rédaction pour pouvoir dissimuler leurs activités économiques très diversifiées et le soutien dont elles bénéficient dans les cercles financiers ou politiques. Leurs méthodes incluent la violence et les menaces de violence mais aussi des actions judiciaires abusives en diffamation et des demandes de réparation écrasantes.

■ Face à ces menaces, il faut mettre en place des mécanismes de protection qui puissent dûment garantir la sécurité des journalistes. Il faut aussi que l'État lutte véritablement contre l'impunité et instaure un environnement propice à ce que le journalisme indépendant et la liberté de la presse prévalent. Et pour ce faire, la protection de la police et les poursuites judiciaires ne suffisent pas : il faut aussi lutter inlassablement contre la corruption, le blanchiment de fonds et les réglementations fiscales laxistes, qui nourrissent la criminalité.

Surveillance

■ En juillet 2021, le projet Pegasus, une enquête coordonnée par Forbidden Stories, un collectif de journalistes basé à Paris et sans but lucratif, qui, en collaboration avec le Security Lab d'Amnesty International, a révélé de quelle manière Pegasus, un logiciel de surveillance mis au point par la société israélienne NSO, était utilisé abusivement depuis des années. Présenté comme un outil de lutte contre le terrorisme et les infractions graves, Pegasus a servi à espionner des journalistes en s'introduisant dans leurs téléphones et en en prenant le contrôle. Trois États membres du Conseil de l'Europe sont cités dans le rapport pour s'être servi du logiciel espion contre la presse : l'Azerbaïdjan, la Hongrie et la Pologne. Des journalistes des États membres étaient également espionnés par des services de sécurité non européens.

■ La surveillance a toujours été un risque pour les journalistes. Les méthodes plus traditionnelles d'interception des télécommunications sont en outre toujours d'actualité. L'enquête menée dans le cadre du projet Pegasus a toutefois permis de découvrir de nouvelles vulnérabilités d'ordre technologique. « Les logiciels de surveillance sont liés à l'arrestation, à l'intimidation et même au meurtre de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme » a déclaré Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme⁵⁶.

56 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « République centrafricaine : un rapport de l'ONU demande de toute urgence la fin des violations et abus croissants des droits humains », 4 août 2021, voir : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2021/08/central-african-republic-un-report-calls-urgent-end-mounting-human-rights?LangID=E&NewsID=27361>.

■ La surveillance a un « effet dissuasif » particulièrement funeste sur le journalisme. Elle entrave la liberté des journalistes d’informer et leur capacité à protéger la confidentialité de leurs sources, « l’une des pierres angulaires de la liberté de la presse », selon la Cour européenne des droits de l’homme dans l’arrêt qu’elle a rendu en 1996 dans l’affaire *Goodwin c. Royaume-Uni*. Les journalistes qui assurent la couverture des questions de sécurité nationale, de droits humains et de corruption sont particulièrement dans le collimateur.

■ Les organismes médiatiques et les journalistes devraient en outre faire tout le nécessaire pour adopter des réflexes de sécurité efficaces et assurer la protection de leurs dispositifs et de leurs communications.

Bélarus

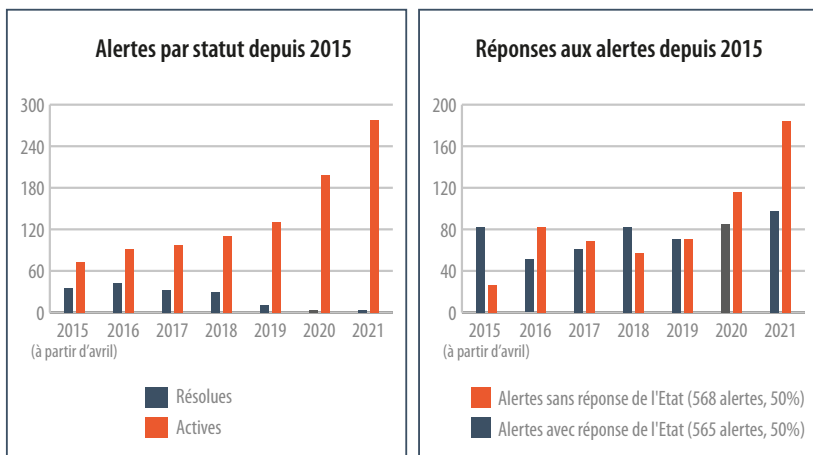
■ Le Bélarus n’est ni membre du Conseil de l’Europe ni membre du système d’alerte de la Plateforme, mais la gravité des attaques contre la presse dans un pays qui est au cœur de l’Europe a mobilisé les groupes de défense de la liberté de la presse et les associations de journalistes.

■ Pour ses tactiques répressives, l’État use de tous les outils de l’autoritarisme : l’emprisonnement massif de journalistes, la violence, les poursuites pénales, notamment pour faits d’extrémisme, les descentes de police et les perquisitions chez les journalistes ou à leur travail ; il a en outre dissous l’Association bélarussienne des journalistes. Le détournement vers Minsk d’un vol de Ryanair reliant Athènes à Vilnius, suivi de l’arrestation de Raman Pratasevich, ancien rédacteur en chef de la chaîne Telegram Nexta, était une preuve des plus flagrantes des bassesses du régime de Loukachenko, mais aussi un acte de piraterie et de terrorisme d’État.

Réponses des États membres

■ Malgré les menaces croissantes contre la liberté de la presse, les réponses des gouvernements aux alertes publiées sur la Plateforme ont été décevantes. En 2021, avec 98 réponses des États, le taux de réponse n’était lamentablement que de 35 %, contre 42 % en 2020. Depuis le lancement de la Plateforme, 1 141 alertes ont été publiées mais seules 566 ont reçu la réponse d’un État, et 194, soit 17 %, ont été convenablement résolues. « Les chiffres ne sont pas encourageants », a fait observer Ana Gascon Marcen dans le journal *Utrecht Law Review* (octobre 2021). « Mais l’on se demande si, sans cette Plateforme,

certaines de ces mesures auraient été prises »⁵⁷, a-t-elle ajouté. Fin 2021, seules quatre des 282 alertes transmises cette année-là avaient été résolues.



■ Ces chiffres ne sont pas aberrants : ils traduisent l'indifférence générale de certains États membres à l'égard de la liberté d'expression. Comme le déplorait la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe dans son rapport de 2021 sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, 300 arrêts prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme contre des États pour violation de l'article 10 de la Convention européenne, y compris pour l'emprisonnement arbitraire de journalistes, n'ont pas été exécutés⁵⁸. Obliger les États à rendre des comptes et les amener à respecter leurs obligations au titre de la Convention européenne des droits de l'homme reste une mission ardue mais de la plus haute importance pour les organisations qui défendent la liberté de la presse.

■ Sur une note plus positive, des États membres ont pris des initiatives pour mieux protéger les journalistes. En mars 2021, le gouvernement britannique a publié son tout premier plan d'action national pour la sécurité des journalistes, qui a été salué comme une avancée importante susceptible de garantir aux journalistes de pouvoir faire leur travail sans harcèlement ni agression. Et au sein du Conseil de l'Europe, onze États membres ont constitué un Groupe d'amis de la sécurité des journalistes, à l'instar des groupes qui existent au sein

57 Voir : Conseil de l'Europe, « The Platform for the Protection of Journalists: A Mechanism for Cooperation between Non-Governmental Organisations and the Council of Europe », voir : <https://bit.ly/38L1ICw>.

58 Voir : Conseil de l'Europe, Rapport de la Secrétaire Générale, « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit », mai 2021, voir : <https://bit.ly/3uy6xHS>.

des Nations Unies, à New York et Genève, à l'UNESCO et à l'OSCE. En mai 2021, ces Groupes d'amis ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont souligné « le rôle essentiel joué par les journalistes et les travailleurs des médias pour garantir l'accès à des informations fiables et vérifiables en tant que bien public » et appelé « à mettre fin à l'impunité des crimes commis à leur rencontre »⁵⁹.

Initiatives en faveur de la liberté de la presse et du journalisme

■ Les journalistes ne sont pas restés passifs face à ces menaces croissantes. Que ce soit à l'échelon local, national ou international, des organismes de défense de la liberté de la presse et des groupes de journalistes ont systématiquement surveillé ces menaces, souvent en dépit du harcèlement subi, et appelé les gouvernements nationaux et les institutions européennes à donner suite à leurs conclusions. Ils sont aussi passés à l'offensive avec leurs propres outils, en enquêtant et en dénonçant ceux qui les harcèlent. En octobre 2021, le projet Pegasus a remporté le premier prix Daphne Caruana Galizia pour le journalisme, un prix créé par le Parlement européen en hommage à la journaliste d'investigation maltaise assassinée. Ce modèle de journalisme collaboratif transnational avait été testé à Malte en 2018, dans le cadre du projet Daphne⁶⁰, dans le but de poursuivre le travail des journalistes réduits au silence par meurtre ou emprisonnement.

■ À La Haye, l'ouverture le 2 novembre 2021 – date de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes – de la première audience du People's Tribunal on the Murder of Journalists⁶¹ confirme la détermination des journalistes à se défendre et à montrer au monde que « l'on ne tue pas un article en tuant un journaliste ». Et ils ont du soutien. Le Global Media Defence Fund, qui est géré par l'UNESCO et financé par plusieurs États membres du CdE, a été créé pour soutenir le journalisme d'investigation qui contribue à réduire l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes et à renforcer la sécurité de ceux qui travaillent dans ce secteur⁶².

59 Voir page du site web de l'UNESCO : <https://fr.unesco.org/news/groupes-damis-securite-journalistes-publient-declaration-commune-liberte-presse>.

60 Forbidden Stories, voir : <https://forbiddenstories.org/case/the-daphne-project/>.

61 People's Tribunal on the Murder of Journalists, voir : <https://ptmurderofjournalists.org/what-is-a-peoples-tribunal/>.

62 UNESCO Global Media Defence Fund, voir : <https://fr.unesco.org/node/330202>.

Censure dans le monde

■ Le présent rapport se concentre sur la situation de la liberté de la presse dans les États membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Bélarus et au Kosovo*, mais ses conclusions devraient être prises en compte et analysées au regard des tendances observées à l'échelle mondiale. La capacité des journalistes européens à exécuter leur mission dans leurs propres pays dépend souvent de la situation de la liberté de la presse et du dynamisme du journalisme ailleurs au monde. La couverture de la pandémie, du changement climatique, de la migration, de la criminalité transnationale, de la fraude fiscale ou du terrorisme nécessite des informations indépendantes venant de l'extérieur de l'Europe. « L'un des principaux défis du vingt et unième siècle sera de créer pour la société mondiale émergente un système mondial dans lequel la presse sera libre. Lorsque les droits des médias étrangers sont restreints, *nos* droits sont en danger », a écrit en 2010 Lee C. Bollinger, président de l'université de Columbia, dans un essai novateur intitulé « A free press for a new century ». Ce défi a été particulièrement bien étayé dans un document de l'UNESCO sur la sécurité des correspondants étrangers dans un monde de plus en plus interdépendant⁶³.

■ Les journalistes européens devraient également surveiller les attaques subies par la presse dans les pays, tels que la Syrie ou la Chine, qui ont un impact sur la situation et les événements en Europe. Il est essentiel de protéger les journalistes qui participent à des projets collaboratifs transnationaux. Cette optique mondiale paraît évidente lorsque des journalistes européens sont victimes d'agressions dans des États non européens ou attaqués par de tels États. Que ce soit l'utilisation présumée d'un logiciel espion par le Maroc pour surveiller un certain nombre de journalistes français et espagnols, le meurtre en 2018 de trois journalistes russes en République centrafricaine alors qu'ils enquêtaient sur le groupe russe de sécurité privée Wagner, l'enlèvement au Mali, en avril 2021, du journaliste français Olivier Dubois par des djihadistes, ou l'assassinat en juillet 2021, semble-t-il par la mafia internationale de la drogue, du journaliste d'investigation néerlandais Peter R. de Vries, ces événements mettent l'accent sur la mondialisation des attaques contre la presse.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

63 Horsley, William ; Meera, Selva, « Liberté d'expression et sécurité des correspondants étrangers: les tendances, les difficultés et les réponses », UNESCO, 2021, voir : <https://bit.ly/3v97iWR>.

Synthèse

des recommandations

Les partenaires saluent les efforts que déploient sans cesse la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et la Commissaire aux droits de l'homme pour résoudre les problèmes très préoccupants qui pèsent sur la liberté d'expression et la liberté des médias. Nous apprécions le dialogue que nous entretenons avec le Comité des Ministres sur la base des alertes qui sont publiées sur la Plateforme. Nous saluons le fait que la plupart des recommandations que nous avons formulées dans le rapport de l'année précédente ont été prises en considération dans les travaux actuels ou à venir du Conseil de l'Europe. Le but primordial de notre dialogue avec les représentants permanents des États membres (auprès du Comité des Ministres) est de favoriser la reconnaissance des dangers graves qu'entraîne l'absence systémique de protection de la vie et du travail des journalistes indépendants, et de suggérer des mesures efficaces destinées à améliorer la situation actuelle.

Les partenaires appellent à une nette amélioration du taux et de la qualité des réponses écrites aux alertes. Chaque alerte exige l'attention rapide des responsables des secteurs concernés des pouvoirs publics. Nous exhortons tous les États membres à instaurer des mécanismes effectifs internes et interministériels afin qu'il soit répondu aux alertes et que des mesures correctives efficaces soient prises pour supprimer la menace. Les partenaires sont prêts à dialoguer avec les institutions du Conseil de l'Europe, et notamment avec la Secrétaire Générale, pour contribuer à donner des orientations aux États membres sur la bonne gestion et la bonne coordination des réponses.

Les partenaires se déclarent considérablement déçus que la Fédération de Russie et la Turquie continuent de refuser de participer aux travaux de la Plateforme et de répondre aux alertes. Nos organisations demeurent prêtes à engager à tout moment un dialogue constructif avec les autorités de ces deux pays au sujet de la teneur des alertes publiées sur la Plateforme et des mesures nécessaires pour remédier aux violations dont ces alertes font état. (Note : au moment de la finalisation du présent rapport, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie avait démarré. Les partenaires de la Plateforme prennent note de la décision du Conseil de l'Europe de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire).

En outre, les partenaires appellent :

Le Comité des Ministres, à prendre des mesures rapides et conséquentes en réponse à la **non-exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme**. Les affaires dans lesquelles la Cour a prononcé une injonction de libérer des personnes victimes de détention arbitraire sont particulièrement préoccupantes.

Les États membres, à allouer des ressources, à créer des conditions propices et à coopérer de bonne foi avec les organisations journalistiques et autres acteurs pour mettre en œuvre la **Recommandation CM/Rec(2016)4**, qui est un texte très important⁶⁴. Le Conseil de l'Europe est invité à prodiguer aux autorités gouvernementales tous les encouragements et le soutien possibles afin qu'elles puissent réformer leur droit interne et leurs pratiques pour appliquer les dispositions sur la protection, la prévention et le lancement de poursuites effectives à l'encontre des auteurs de menaces et attaques ciblant des journalistes.

Les États membres, à prendre toutes les mesures nécessaires **pour protéger les travailleurs des médias** victimes de menaces et d'agressions, **notamment lors d'événements publics**. Lorsque des cas de violence ciblant des journalistes sont signalés, que ce soit par des États ou des acteurs non étatiques, ils doivent toujours faire l'objet d'une enquête approfondie et les mesures nécessaires doivent être prises pour empêcher de nouvelles attaques. Les États membres devraient établir et suivre les meilleures pratiques relatives à l'exercice du droit des médias à informer, en tenant compte des pratiques évoquées dans le plan national britannique pour la sécurité des journalistes, et dans le protocole de sécurité appliqué aux Pays-Bas par la police, les organisations de journalistes, les rédacteurs et le parquet.

Les États membres, à prendre les mesures les plus fortes possibles contre **les poursuites judiciaires abusives et la criminalisation du journalisme**, notamment au moyen de lignes directrices aux parquets visant à prévenir les actions judiciaires vexatoires et sans fondement qui ne répondent pas aux critères de gravité requis ; et à établir des garanties fortes contre « l'inégalité des armes » manifeste (déséquilibre entre les possibilités des parties à une action judiciaire) et contre les ASPAP transfrontalières et le « forum shopping », en particulier au Royaume-Uni, pays qui est au cœur du tourisme de la diffamation.

64 Comité des Ministres, Recommandation CM/Rec(2016)4 aux États membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, Strasbourg, 2016, voir : <https://bit.ly/3xj3y7V>.

Le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE, à promouvoir **l'indépendance réelle des médias de service public**, et les États membres, à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et à instaurer les conditions propices à cette indépendance. Il appartient aux organisations représentant les intérêts et les préoccupations des radiodiffuseurs de service public de remettre en question toutes les formes d'ingérence d'ordre politique ou par des groupes d'intérêts.

Les États membres, à renforcer les instruments permettant de garantir **le pluralisme des médias, la transparence de la propriété et du contrôle des médias**, l'indépendance des organismes de régulation, l'élimination des conflits d'intérêts entre les responsables politiques et les oligarques médiatiques, et la répartition équitable entre les médias des publicités financées par les pouvoirs publics et des autres fonds publics.

Les États membres, à s'attacher à enquêter sur les **menaces en ligne et les violences ciblant les journalistes** ainsi qu'à combattre le harcèlement en ligne. Il faut vérifier que les obligations juridiques en vertu desquelles les plateformes en ligne doivent modérer le contenu illégal sont conformes aux normes internationales de la liberté d'expression, notamment en termes de légalité et de proportionnalité, qu'elles favorisent la transparence et offrent des voies de recours indépendantes.

Les États membres, à offrir des garanties publiques et transparentes au sujet **de l'indépendance des organes de régulation des médias**, notamment les organes qui supervisent l'application des règles de fusion et de concurrence dans le secteur des médias, **et de leur obligation de rendre des comptes**. Les critères appliqués pour prendre des décisions concernant les licences et d'autres décisions en matière de régulation doivent offrir des garanties robustes contre l'arbitraire ou la partialité et notamment des voies de recours équitables et l'obligation, pour les autorités responsables des licences, de justifier leurs décisions en s'appuyant sur des critères conformes aux normes d'équité et d'impartialité du Conseil de l'Europe.

Sections thématiques

Atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes



Ares (Cuba) / Cartooning for Peace

■ En 2021, 82 alertes concernant des atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes ont été lancées par les organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. C'est une hausse très importante (+60 %) par rapport à 2020, où 51 incidents similaires avaient été signalés.

■ C'est aussi en 2021 que le plus de journalistes ont été tués en Europe depuis 2015, année de l'attentat terroriste contre le magazine Charlie Hebdo à Paris : trois journalistes ont été tués dans des attaques ciblées meurtrières en Grèce, aux Pays-Bas et en Turquie, un dans le cadre de manifestations violentes en Géorgie et deux ont sauté sur une mine en Azerbaïdjan. En 2021, la Plateforme a enregistré trois fois plus de meurtres de journalistes qu'en 2020 et 2019.

■ **Maharram Ibrahimov**, un reporter qui travaillait pour l'agence de presse publique AzerTag, et **Siraj Abishov**, un caméraman de la chaîne publique azerbaïdjanaise AzTV, ont été tués le 4 juin 2021 dans l'explosion d'une mine dans la région de Kalbajar, située à l'ouest du Haut Karabakh, où ils faisaient un reportage sur le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

■ En Géorgie, **Aleksandre Lashkarava**, un caméraman de 37 ans qui travaillait pour la chaîne Pirveli, a été découvert mort à son domicile le 11 juillet 2021. Il faisait partie de la cinquantaine de journalistes à avoir été agressés par une foule violente de manifestants anti-LGBTQI+ alors qu'il assurait la

couverture de la marche des fiertés de Tbilissi le 5 juillet. Selon les médias, il souffrait de fractures au visage et avait été soigné dans un centre médical pendant quatre jours avant de rentrer chez lui. Les groupes de défense de la liberté de la presse ont fortement critiqué l'enquête des autorités sur la mort du journaliste – toujours aucune autopsie au bout de cinq mois – et plus largement l'absence d'efforts de leur part pour poursuivre les auteurs des violences contre les médias pendant la marche des fiertés.

■ **Hazim Özsu**, le présentateur de Radio Rahmet FM, une station de radio locale en Turquie, a été abattu chez lui par un homme qui a fini par avouer le meurtre aux autorités. L'homme a déclaré avoir voulu « faire taire le journaliste », dont la façon de s'exprimer pendant la pandémie de Covid-19 l'avait offusqué car, selon lui, elle portait atteinte à des valeurs religieuses sacrées.

■ Le 6 juillet, le journaliste d'investigation néerlandais **Peter R. de Vries**, spécialisé dans les affaires criminelles, a été abattu semble-t-il en raison de son rôle en tant que principal conseiller du témoin clé dans le procès Marengo, un procès pénal de grande ampleur contre les dirigeants d'une organisation de trafic de drogue tristement célèbre. Le meurtre de de Vries a eu un immense impact sur la sécurité (et le sentiment de sécurité) des journalistes aux Pays-Bas. Ce jour-là, Peter R. de Vries était l'invité de l'émission télévisée quotidienne RTL Boulevard. Après avoir quitté le bâtiment, il a été abattu de cinq balles tirées à bout portant dans une petite rue proche du studio ; il a succombé à ses blessures neuf jours plus tard. Selon les médias, la police a arrêté trois suspects, dont un a été plus tard relâché. En octobre et en décembre, deux hommes ont été jugés en lien avec le meurtre.

■ **Giórgos Karaiváz**, célèbre reporter de la chaîne de télévision grecque Star TV et fondateur du site web d'information bloko.gr, a été abattu par deux hommes à moto le 9 avril 2021, devant son domicile, d'au moins six balles qui l'ont tué sur le coup. La police a déclaré que l'attaque à l'encontre du journaliste expérimenté, spécialisé dans l'actualité criminelle, avait été commise en plein jour alors qu'il rentrait chez lui après avoir participé à une émission sur Star TV. À la fin de la l'année, la police n'avait toujours pas publiquement identifié le moindre suspect ni procédé à la moindre arrestation.

■ Les événements publics, rassemblements et manifestations par exemple, notamment en opposition aux mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19, ont été la toile de fond de la plupart des attaques enregistrées contre des journalistes. Trente-deux cas de violences commises par des manifestants contre des reporters et des membres d'équipes de médias ont été signalés (en Allemagne, en Arménie, en Croatie, en Espagne, en France, en Géorgie, en Grèce, en Italie, au Monténégro, en Serbie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Turquie

et en Ukraine). La sécurité des travailleurs des médias lors de ces événements s'est tellement détériorée que dans certains cas les organismes médiatiques et leur personnel ont cessé d'exhiber leur logo lorsqu'ils travaillent sur le terrain.

■ Douze agressions par les forces de police lors d'événements publics ont été signalées en 2021 (en Albanie, en Espagne, en France, en Grèce, en Pologne, au Royaume-Uni, en Russie et en Turquie), soit un net recul par rapport à 2020. Le maintien de l'ordre dans l'espace public reste malgré tout problématique. Dix-neuf alertes, concernant presque exclusivement la Russie et la Turquie, font état d'obstruction des autorités répressives et judiciaires, lesquelles ont eu recours à la force pour maintenir l'ordre, procéder à des arrestations et des placements en détention. La police n'aurait pas pris les mesures nécessaires pour protéger les journalistes et aurait parfois même entravé leur travail. « Je suis très préoccupée par les nombreuses informations faisant état d'agressions physiques commises par des membres des forces de l'ordre contre des journalistes qui couvraient des manifestations, ou d'agissements de la police destinés à empêcher des professionnels des médias de rendre compte de manifestations ou à les gêner dans leur travail »⁶⁵, écrivait en avril 2021 la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović.

■ Les violences policières ont pris un tour extrême au Bélarus, avec de nombreux cas de journalistes victimes de coups et blessures, des allégations de torture et des cas de détérioration des locaux des médias, soit l'une des campagnes de répression d'État les plus violentes et les plus vastes à s'être produites en Europe récemment.

■ Vingt autres alertes publiées dans les catégories « atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes », « détention et emprisonnement » et « harcèlement et intimidation » concernent des insultes, des menaces, la détérioration de matériel ou l'ingérence dans le travail des médias, principalement par des manifestants.

■ Il y a eu par ailleurs douze alertes dans lesquelles des journalistes ont été victimes d'agression, dont plusieurs avec coups et blessures graves, sans lien avec des manifestations ou des rassemblements publics. Les faits s'étaient principalement déroulés en Russie, en Turquie et en Ukraine et avaient été perpétrés par des acteurs non étatiques inconnus, mais dans au moins un cas des policiers étaient impliqués.

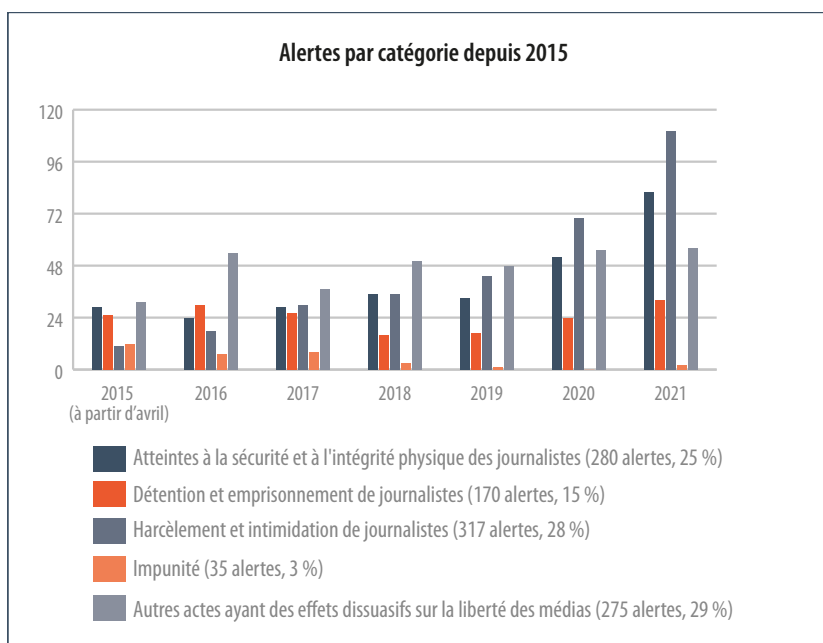
■ Onze alertes dans des pays d'Europe concernaient des cas d'incendies volontaires, de sabotage et autres dommages matériels, perpétrés

65 Conseil de l'Europe, « Les journalistes qui couvrent des rassemblements publics doivent être protégés », 30 avril 2021, voir : <https://bit.ly/3rkZYGm>.

exclusivement par des particuliers ou des inconnus. Ces agressions ciblaient les biens de journalistes ou d'organes médiatiques, et celles qui ciblaient des stations ou bureaux de radiodiffusion étaient particulièrement visibles.

■ Enfin, la Plateforme a publié une série d'alertes apportant des précisions sur des menaces de mort que des journalistes avaient reçues, notamment en France, en Russie, en Serbie, en Espagne et aux Pays-Bas.

■ Dans un registre plus positif, plusieurs pays ont adopté, sur la base des plans d'action britanniques, néerlandais et suédois, des plans visant à mieux protéger la sécurité des journalistes. Certains ont donné des résultats mitigés. En Serbie, en décembre 2020, le gouvernement a créé un groupe de travail pour la sécurité et la protection des journalistes. Mais en mars 2021, cinq associations de journalistes et de médias ont cessé leur coopération en raison d'une rupture de la confiance avec l'institution et d'une campagne concertée de diffamation et de menaces à l'encontre de KRIK, un collectif de journalistes d'investigation de renom⁶⁶.



66 International Press Institute, « Serbia: Credibility of new working group questioned after KRIK smear », 1^{er} avril 2021, voir : <https://ipi.media/serbia-credibility-of-new-working-group-questioned-after-kirk-smear>.

Point sur les cas d'impunité en Europe

■ Fin 2021, 35 cas d'impunité avaient été enregistrés sur la Plateforme depuis 2015. Deux d'entre eux – ceux du journaliste turc Uğur Mumcu⁶⁷, assassiné en 1993, et du journaliste chypriote turc Kutlu Adalı⁶⁸, assassiné à Chypre en 1996 – ont été ajoutés en cours d'année sous la catégorie « impunité ». Des éléments nouveaux sont intervenus dans plusieurs affaires (Pavel Sheremet, Hrant Dink, Daphne Caruana Galizia, Ján Kuciak) mais aucun n'a permis de faire évoluer les alertes vers les stades « en progrès » ou « résolue ». La Plateforme définit l'impunité comme l'absence de résolution d'une affaire au bout de deux ans.

■ En juillet 2021, le rapport de 438 pages de l'enquête publique sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia a conclu que l'État de Malte « doit assumer sa responsabilité dans l'assassinat car il a créé une atmosphère d'impunité »⁶⁹. Les partenaires de la Plateforme ont accueilli avec satisfaction l'acte d'accusation visant le cerveau présumé de ce crime, Yorgen Fenech, qui a été accusé de complicité de meurtre en août 2021. Ils ont considéré qu'il s'agissait d'une étape majeure dans la quête de justice. Mais la persistance des retards et des obstacles administratifs aux poursuites judiciaires plus de quatre ans après le meurtre de la journaliste fait apparaître des faiblesses fondamentales dans la détermination de Malte à l'égard de la transparence et de l'égalité de la justice.

■ Les partenaires de la Plateforme ont par ailleurs accueilli avec satisfaction la décision de la Cour suprême slovaque de casser les verdicts d'acquiescement des comanditaires présumés du meurtre de 2018 du journaliste Ján Kuciak et de sa fiancée Martina Kušnírová. L'affaire est renvoyée devant la Cour pénale spécialisée.

■ En décembre 2021, les partenaires de la Plateforme et d'autres groupes de défense de la liberté de la presse ont salué la confirmation des verdicts de culpabilité de quatre anciens responsables des services de sécurité de l'État serbe pour le meurtre, en 1999, de Slavko Ćuruvija, éminent journaliste et rédacteur en chef⁷⁰.

■ La Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine représentent 60 % de toutes les affaires d'impunité. Les partenaires de la Plateforme demeurent

67 Alerte « Impunité persistante après l'assassinat du journaliste turc Uğur Mumcu », publiée le 28 octobre 2021.

68 Alerte « Impunité persistante après le meurtre du journaliste chypriote turc Kutlu Adalı », publiée le 30 septembre 2021.

69 Daphne Caruana Galizia Foundation, « Maltese State Held Responsible for death of Daphne Caruana Galizia », 29 juillet 2021, voir : <https://www.daphne.foundation/en/2021/07/29/public-inquiry-report>.

70 Fédération européenne des journalistes, « Serbia: MFRR welcomes renewed convictions for murder of Slavko Ćuruvija », 3 décembre 2021, voir : <https://bit.ly/3idhckg>.

particulièrement préoccupés par le très fort taux d'impunité derrière lequel peuvent s'abriter les auteurs d'infractions pénales contre des journalistes dans ces pays, et ils appellent les autorités à veiller à ce que des enquêtes approfondies et transparentes soient lancées sur toutes ces infractions dans les meilleurs délais. Comme en attestent les 20 alertes publiées en 2021 au sujet d'agressions ayant eu lieu en Fédération de Russie, en Turquie et en Ukraine, les journalistes continuent d'être régulièrement confrontés à la violence dans ces États⁷¹. Il est essentiel que les autorités étatiques prennent des mesures rapides et fortes pour déraciner la culture de l'impunité dont témoignent ces statistiques, et pour instaurer à la place une culture promouvant véritablement la sécurité et la protection des journalistes et des travailleurs des médias dans tous les secteurs et niveaux de gouvernement.

■ L'impunité ne porte pas que sur le passé : elle enhardit pour l'avenir des tueurs potentiels. Le 2 novembre 2021, lors de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, Inge Welbergen, présidente du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur les médias et la société de l'information (CDMSI), a rappelé aux États membres la Recommandation du Comité des Ministres de 2016 qui exige que « [les États adoptent] des dispositions de droit pénal appropriées pour prévenir l'impunité »⁷².

71 Alertes concernant les « atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes » en Fédération de Russie, Ukraine et Turquie, janvier-décembre 2021.

72 Conseil de l'Europe, « Déclaration de la présidente du CDMSI à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes », 2 novembre 2021, voir : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/2-november-international-day-to-end-impunity-for-crimes-against-journalis-2>.

Combattre pour la justice au nom de la famille de Daphne Caruana Galizia

Daphne Caruana Galizia, une éminente journaliste d'investigation et blogueuse qui enquêtait sur la corruption du gouvernement et les « Panama Papers », a été tuée à Malte le 16 octobre 2017 dans l'explosion de sa voiture, qui avait été piégée.

Au total, sept hommes ont été accusés de complicité dans le meurtre de la journaliste ou ont reconnu leur complicité. Trois affaires pénales étaient pendantes devant les tribunaux de Malte : contre les tueurs à gages présumés, contre le commanditaire présumé, et contre les personnes soupçonnées d'avoir fourni la bombe qui a fait exploser la voiture.

L'intermédiaire, Melvin Theuma, a été amnistié en 2019 et il est l'un des témoins à charge au procès pénal. L'un des tueurs à gages, Vincent Muscat, a plaidé coupable en 2021 et écopé de 15 ans de prison pour son rôle dans l'exécution du meurtre. Les suspects Robert Agius et Jamie Vella, ont été mis en accusation en 2021 pour avoir fourni la bombe qui a fait exploser le véhicule. La réunion des éléments de preuve dans leur dossier est toujours en cours. Fin 2021, les groupes de défense de la liberté de la presse attendaient toujours que débutent les procès d'assise des deux autres tueurs à gages présumés, Alfred et George Degiorgio, et de l'homme d'affaires Yorgen Fenech, qui est accusé d'avoir commandité et financé l'assassinat de la journaliste.

Alors que la procédure pénale et l'enquête préliminaire ne se focalisaient que sur la culpabilité pénale, une enquête publique distincte sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia publiait ses conclusions retentissantes le 29 juillet, à savoir que « l'État doit endosser sa part de responsabilité dans l'assassinat de la journaliste car il a généré une atmosphère d'impunité qui, depuis les plus hautes sphères du bureau du Premier Ministre, telle une pieuvre, s'est propagée à d'autres entités, par exemple aux organes de régulation et à la police, ce qui a mené à l'effondrement de l'État de droit. Il s'ensuit que l'État a) n'a reconnu ni les risques réels et immédiats ni l'intention criminelle de tiers pesant sur la vie de Daphne Caruana Galizia ; b) n'a pris aucune des mesures relevant de ses compétences qu'il aurait dû prendre en analysant judicieusement la situation pour éviter ces risques ». Si l'enquête n'a pas réuni de preuves d'une implication directe du gouvernement dans l'assassinat, elle a conclu que les autorités étatiques avaient créé un « climat favorable pour que quiconque cherchant à éliminer la journaliste le fasse en prenant peu de risques ».

Pendant une mission d'octobre 2021, des défenseurs de la liberté de la presse ont rencontré le Premier Ministre Robert Abela (parti travailliste) pour examiner de quelle façon les recommandations formulées dans l'enquête publique seraient mises en œuvre. Ils ont en particulier cherché à obtenir l'assurance que les autorités maltaises : s'abstiendraient d'élargir leur politique de régulation des médias ; veilleraient à ce qu'un texte de loi exhaustif soit adopté pour combattre les actions stratégiques contre la participation aux affaires publiques (ASPAP) ; amélioreraient l'accès à l'information ; s'engageraient dans une consultation et un dialogue transparents et permanents avec

la société civile et les organisations de journalistes ; et contribueraient à modifier la façon dont les journalistes sont traités à Malte en leur garantissant notamment de meilleures protections afin qu'ils puissent faire leur travail en toute sécurité. Les défenseurs de la liberté de la presse ont par ailleurs encouragé les autorités à dûment désigner, en toute transparence, un Comité d'experts qui serait chargé de mettre en œuvre les recommandations issues de l'enquête publique.

À la fin de l'année, certaines personnes ont dit craindre que le Comité d'experts désigné par le Premier Ministre ne réponde pas forcément aux fortes attentes énoncées dans l'enquête publique. Le Premier Ministre n'a pas publié le mandat relatif à la sélection des candidats, il n'a pas consulté ouvertement la société civile au sujet de la désignation de cet organe et il n'a pas répondu à une lettre de la société civile qui lui demandait des précisions. Des préoccupations se sont fait entendre quant au fait que la proposition du gouvernement visant à combattre les ASPAP n'était pas conforme aux normes internationales et risquait de ne pas permettre de venir à bout de la pratique consistant à lancer des actions judiciaires abusives et vexatoires contre les journalistes maltais.

Les partenaires de la Plateforme ont continué d'offrir leur assistance technique aux autorités maltaises et au Comité d'experts afin de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans l'enquête publique.

Mesures restrictives liées à la Covid-19



Cristina (Portugal) / Cartooning for Peace

■ La pandémie de Covid-19 a donné à des gouvernements opportunistes la possibilité d'adopter tout un train de mesures contre les médias et les journalistes. Celles-ci visaient notamment à limiter l'accès aux conférences de presse du gouvernement et la possibilité d'interviewer le personnel de santé, à assouplir les règles concernant la liberté des systèmes d'information, à allouer aux médias favorables au gouvernement les crédits relatifs à l'information sanitaire du public au sujet de la Covid-19 et, en Fédération de Russie et en Hongrie, à ériger en infraction pénale le fait de diffuser des fausses informations au sujet de la pandémie. Chose très inquiétante, la crise sanitaire a créé une atmosphère toxique et violente dans les rues des pays d'Europe, où des niveaux inédits d'agressions des journalistes par le public et par la police ont été enregistrés, en particulier pendant les manifestations contre le confinement.

■ À l'exception des mesures prises en Fédération de Russie et en Hongrie afin d'ériger en infraction pénale la désinformation, la plupart des autres restrictions ne sont plus en vigueur et la situation est revenue à ce qu'elle était avant la Covid-19. En 2021, toutefois, les actes violents liés à la Covid-19 et ciblant les journalistes n'ont fait que s'intensifier. Vingt alertes concernaient directement des événements qui se sont produits sur fond de pandémie de Covid-19. Plus

de la moitié de ces alertes faisaient état d'attaques ou de menaces et d'insultes contre des journalistes qui assuraient la couverture des manifestations d'opposants aux restrictions sanitaires imposées par les pouvoirs publics. Ce type d'agression a été signalé en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Croatie, à Chypre, en Espagne, en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Slovaquie. Le projet d'observation de la liberté des médias Mapping Media Freedom, qui concerne les États membres de l'UE, les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les pays voisins du bloc UE, a enregistré en 2021 quelque 166 incidents d'intimidation ou d'agression physiques de journalistes en lien avec la Covid-19, contre 85 en 2020. Ces alertes concernaient des attaques visant 252 personnes ou entités différentes dans dix-neuf pays⁷³. « De nombreux journalistes ont été menacés de violences, tandis que d'autres ont été poursuivis et agressés physiquement », a déclaré Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme auprès du Conseil de l'Europe, le 30 avril 2021⁷⁴.

■ En Allemagne, le nombre d'attaques contre des journalistes est allé croissant pendant les manifestations liées à la Covid-19, avec une présence régulière de militants d'extrême droite et de néonazis ainsi que de Querdenker (littéralement « non conformistes »). Ce dernier groupe se présente comme un mouvement populaire et libertarien ; toutefois, il a été placé sous surveillance en avril 2021 par le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV, organe de renseignement intérieur) et rangé dans une nouvelle catégorie nommée *verfassungsschutzrelevante Delegitimierung des Staates* (délégitimation de l'État de droit significative du point de vue du renseignement). En outre, le comportement de la police pendant ces manifestations a été critiqué.

■ Des journalistes ont reçu des menaces alors qu'ils enquêtaient sur les insuffisances, les irrégularités ou, potentiellement, les infractions pénales dans la gestion publique de la crise sanitaire. C'était le cas en Belgique, à Chypre, en France, en Géorgie, en Roumanie et en Ukraine. En mars 2021, les médias indépendants hongrois ont diffusé une lettre commune dans laquelle ils accusaient le gouvernement de mettre des vies en danger en empêchant les médias d'assurer la couverture de l'étendue de la crise dans les hôpitaux.

■ En Russie, les autorités se sont appuyées sur une prétendue violation des règles sanitaires pour justifier les sanctions contre un journaliste qui avait assuré la couverture des manifestations en faveur de l'opposant politique Alexeï Navalny.

73 Centre européen pour la liberté de la presse et des médias, « Mapping Media Freedom records 626 violations in 2021 », 21 février 2021, voir : <https://www.ecpmf.eu/monitoring-report-2021-626-media-freedom-alerts-recorded-in-europe-in-one-year/>.

74 Conseil de l'Europe, « Les journalistes qui couvrent des rassemblements publics doivent être protégés », 30 avril 2021, voir : <https://bit.ly/3uwaMU3>.

■ Les médias établiront le coût de la pandémie et ses répercussions pour les années à venir. Il faudra adopter des mesures fermes pour enrayer les effets nocifs que la pandémie a eus sur le journalisme. « Pendant la pandémie de Covid-19, les signalements de violences contre des journalistes se sont multipliés, de même que les cas de censure et de représailles contre ceux qui émettaient des doutes quant aux politiques suivies par les gouvernements » a indiqué Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, dans une déclaration diffusée à la veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2021. « Dans le même temps, les médias de qualité sont confrontés à de graves difficultés économiques et de nombreux journalistes ont perdu leur emploi en raison de la pandémie. [...] Il est temps de rappeler que les États ont l'obligation de veiller à ce que les journalistes puissent faire leur travail sans avoir à craindre de violences et d'intimidations et qu'ils puissent remplir leur rôle de 'chien de garde' public, ce qui suppose de pouvoir demander des comptes aux autorités publiques pour leurs décisions et leur action »⁷⁵.

75 Conseil de l'Europe, « Secrétaire Générale : Les gouvernements européens doivent faire preuve d'une volonté politique plus engagée pour protéger la liberté de la presse », 28 avril 2021, voir : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/secretary-general-european-governments-should-show-stronger-political-will-to-protect-press-freedom>.

Détention et poursuites pénales de journalistes

■ Des mesures juridiques ont été prises partout en Europe pour bâillonner les journalistes. En 2021, des journalistes ont été arrêtés et jetés en prison dans l'exercice légitime de leur métier, et en contradiction flagrante avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (ci-après, la Cour), qui indique clairement que l'emprisonnement de journalistes pour délits de presse n'est compatible avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme que dans des « circonstances exceptionnelles ».

Mesures privatives de liberté

■ La pratique de la détention provisoire empêche les journalistes d'exercer véritablement leur métier.

■ Six alertes signalent que des mesures de détention provisoire ou de mise en résidence surveillée ont été prises en Russie, en Ukraine (en Crimée, sous occupation russe) et en Turquie pour accusation d'espionnage, de terrorisme et d'implication de mineurs dans des activités illégales.

■ Dans de nombreux pays, notamment des États membres de l'UE tels que la Bulgarie, la France et la Grèce, des journalistes ont été placés en détention, même pour de courtes périodes, alors qu'ils assuraient la couverture de manifestations ; ils n'ont donc pas pu couvrir l'entièreté de l'événement puisqu'ils avaient été mis en détention par la police.

■ En Russie, des reporters qui cherchaient à assurer la couverture de manifestations en faveur du leader de l'opposition Alexeï Navalny ont été placés en détention pour une courte durée.

Emprisonnement de journalistes

■ Des journalistes continuent d'être envoyés en prison pour avoir exercé leur métier.

■ Au 31 décembre 2021, la Plateforme signalait que 56 journalistes étaient en prison, dont 34 en Turquie, sept en Fédération de Russie et dix dans la région ukrainienne de Crimée, sous occupation russe, quatre en Azerbaïdjan et un au Royaume-Uni. Il s'agit d'une baisse importante par rapport à 2020, principalement en raison du fait que les journalistes et travailleurs des médias qui étaient détenus en Azerbaïdjan et en Turquie avaient purgé leurs peines.

■ Onze alertes concernant l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine (Crimée) portaient sur la condamnation de journalistes jugés

coupables en 2021 des faits suivants : insulte à agent public ; organisation d'une manifestation illégale ou participation à un tel événement ; propagande contre le gouvernement ; refus d'obtempérer aux ordres de la police et entrave à la circulation routière ; divulgation d'informations confidentielles ou soutien à une organisation terroriste.

Criminalisation du journalisme

■ La justice pénale a été instrumentalisée pour cibler le journalisme critique.

■ En 2021, la Cour a décidé que les procédures pénales pour accusation d'insultes au Président (de la Turquie) étaient incompatibles avec l'article 10 de la Convention et recommandé que le Code pénal turc soit révisé⁷⁶.

Protection de la confidentialité des sources

■ Les pouvoirs d'enquête des représentants des forces de l'ordre mettent en danger la protection des sources et les personnes qui lancent des alertes pour signaler des actes illégaux ou des méfaits. La Cour a défini des critères dans le cadre desquels la violation de la confidentialité relève de la protection de la liberté d'expression⁷⁷. Le Comité des Ministres a établi des lignes directrices sur la protection des lanceurs d'alerte en suivant ces critères.

■ Quatre alertes, en Italie, au Portugal et en Albanie, concernaient des cas dans lesquels la confidentialité des sources avait été compromise.

76 Cour européenne des droits de l'homme, Vedat Şorli c. Turquie, requête n° 42048/19, arrêt du 19 octobre 2021.

77 Voir, par exemple, Cour européenne des droits de l'homme, Fressoz et Roire c. France [GC], requête n° 29183/95, arrêt du 21 janvier 1999, paragraphes 52 et s. ; Stoll c. Suisse [GC], requête n° 69698/01, arrêt du 10 décembre 2007, paragraphes 107 et s.

56 journalistes et acteurs des médias étaient détenus dans des pays membres du Conseil de l'Europe (au 31 décembre 2021)

Turquie

1. Abdulkadir Turay
2. Ahmet Metin Sekizkardeş
3. Ali Ahmet Böken
4. Ali Ünal
5. Ali Yüce
6. Ayşenur Parıldak
7. Beytullah Özdemir
8. Ercan Gün
9. Erdal Süsem
10. Erkan Akkuş
11. Erol Zavar
12. Faruk Akkan
13. Fevzi Yazıcı
14. Gültekin Avcı
15. Hakan Taşdelen
16. Hatice Duman
17. Hidayet Karaca
18. İsmail Çoban
19. İsmail Efe
20. Kenan Karavil
21. Mehmet Baransu
22. Miktat Algül
23. Murat Çapan
24. Mustafa Gök
25. Mustafa Ünal
26. Nedim Türfent
27. Nuh Gönültaş
28. Özcan Keser
29. Şeref Yılmaz
30. Seyithan Akyüz
31. Uğur Yılmaz
32. Vahit Yazgan
33. Yakup Şimşek
34. Ziya Ataman

Fédération de Russie

1. Abdulmumin Gadzhiev
2. Aleksandr Dorogov
3. Aleksandr Valov
4. Igor Kuznetsov
5. Ivan Safronov
6. Rashid Maysigov
7. Yan Katelevskiy

Ukraine

(Crimée, sous occupation russe)

1. Amet Suleymanov
2. Asan Akhtemov
3. Marlen Asanov
4. Osman Arifmemetov
5. Remzi Bekirov
6. Rustem Sheikhaliev
7. Server Mustafayev
8. Seyran Saliev
9. Timur Ibragimov
10. Vladislav Yesypenko

Azerbaïdjan

1. Afgan Sadikhov
2. Aslan Gurbanov
3. Elchin Mammad
4. Polad Aslanov

Royaume-Uni

1. Julian Assange

La procédure d'extradition visant Julian Assange met en danger la liberté de la presse dans le monde entier

Le ministère américain de la Justice a continué de solliciter l'extradition du fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, du Royaume-Uni vers les États-Unis, au risque de créer un dangereux précédent judiciaire susceptible d'inciter des États à poursuivre des journalistes travaillant sur des questions de sécurité nationale.

Le 10 décembre, la Haute Cour britannique a déclaré recevable la demande d'extradition du ministère américain de la Justice et permis aux États-Unis de poursuivre la procédure.

Ce faisant, elle a infirmé une décision d'une juridiction inférieure, qui avait bloqué l'extradition de Julian Assange hors du Royaume-Uni au motif qu'il risquait de se suicider dans une prison des États-Unis. Les États-Unis avaient alors interjeté appel de cette décision en février.

L'acte d'accusation émis par l'administration Trump reproche à Julian Assange des faits de conspiration, avec la complicité de Chelsea Manning, analyste du renseignement militaire américain, pour acquérir des informations militaires et diplomatiques classifiées et les publier sur WikiLeaks.

S'il est extradé et condamné aux États-Unis, Julian Assange risque d'écopier de 175 ans de prison : dix ans pour chacune des dix-sept accusations portées au titre de la loi sur l'espionnage, et cinq ans pour violation de la loi sur la fraude et les abus informatiques.

L'application extraterritoriale de la loi sur l'espionnage signifie que n'importe quel journaliste, n'importe où au monde, peut être poursuivi pour avoir publié des informations classifiées appartenant aux États-Unis.

La décision de poursuivre Julian Assange au titre de la loi sur l'espionnage entrave la liberté de la presse dans le monde entier car l'accusation s'appuie sur une présomption de conspiration entre un éditeur et ses sources. Si les États-Unis obtiennent gain de cause dans les poursuites contre Assange, cela pourrait ouvrir la voie à des poursuites dans de nombreuses autres affaires où des reporters dépendent de sources confidentielles et de lanceurs d'alerte pour rassembler et publier des informations que le public devrait connaître.



Boligán (Mexique) / Cartooning for Peace

ASPAP et poursuites en diffamation

■ Les accusations de diffamation, au civil et au pénal, tout comme d'autres accusations en matière pénale, continuent d'être utilisées contre les médias et les journalistes partout en Europe. Les actions stratégiques contre la participation aux affaires publiques (ASPAP) visent notamment de plus en plus à décourager les médias et les journalistes de travailler sur des thèmes d'intérêt public. Les ASPAP font référence (généralement mais pas exclusivement) à des actions, engagées par des personnes physiques ou morales influentes, dont le fondement juridique est limité et qui sont destinées à intimider et harceler la cible en faisant craindre notamment des frais de justice élevés. Même si le demandeur n'obtient pas gain de cause en justice, ces procédures judiciaires ont peut-être déjà atteint leur objectif : intimider les journalistes, les paralyser financièrement et les épuiser sur le plan émotionnel.

■ En 2021, des montants exagérément élevés – plus d'un demi-million d'€ – ont été demandés à titre de dommages-intérêts dans des actions en diffamation à des journalistes et des médias, ce qui a eu un effet dissuasif sur la liberté d'expression. *Gazeta Wyborcza* en Pologne⁷⁸ et *Index.hr* en Croatie⁷⁹ ont chacun été visés par 65 actions en diffamation.

■ Un certain nombre d'ASPAP ont été rejetées par les tribunaux : en Roumanie, par exemple, où la journaliste Ana Poenariu et le projet Rise – un collectif de journalistes, programmeurs et militants enquêtant sur le crime organisé et la corruption – ont fait l'objet d'une demande de réparation à hauteur de 488 000 € ; ou à Malte, où un ancien coactionnaire de Satabank n'a pas eu gain de cause dans sa tentative de poursuivre en justice, devant un tribunal bulgare, le blogueur maltais Manuel Delia pour un article publié sur un site web maltais.

■ En Serbie, les actions abusives sont une tactique couramment employée contre les médias indépendants, ce dont le réseau à but non lucratif d'investigation sur la criminalité et la corruption (KRIK en serbe) fait particulièrement les frais⁸⁰. Généralement, les plaignants demandent à la justice de contraindre les journalistes et les médias à retirer leurs publications, à présenter des excuses, à publier un rectificatif et à s'engager à ne plus publier d'articles sur tel ou tel sujet.

78 Balkan Insight, « SLAPP Cases Targeting Many Public Actors Besides Journalists – Report », 17 mars 2022, voir : <https://balkaninsight.com/2022/03/17/slapp-cases-targeting-many-public-actors-besides-journalists-report/?msckid=a656c704a5fb11ecab9d52522d5d3c>.

79 Alerte « Le site d'information croate Index.hr et ses journalistes face à 65 procès », publiée le 23 septembre 2021.

80 Alerte « Le média d'investigation serbe KRIK poursuivi en justice par le directeur de l'Agence nationale de sécurité », publiée le 20 mai 2021.

■ Dans un rapport d'octobre 2021 à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, la coalition britannique anti-ASPAP a accusé le système anglais de diffamation d'être « plus favorable aux plaignants ayant pour but l'intimidation juridique ». Deux alertes ont mis en lumière le cas des journalistes et auteurs britanniques Tom Burgis⁸¹ et Oliver Bullough⁸², qui ont été poursuivis pour diffamation après avoir publié des livres fondés sur leurs recherches journalistiques. Oliver Bullough est poursuivi en justice au Portugal par le Vice-Président de l'Angola pour 525 000 € de dommages-intérêts en lien avec son livre Moneyland, qui a été primé (l'affaire contre Tom Burgis, journaliste au Financial Times a été rejetée par un juge de la Haute Cour en mars 2022)⁸³.

■ **Le délit pénal de diffamation** continue de servir à faire accuser et condamner des journalistes. Quatre journalistes du journal grec Dimokratia, le rédacteur en chef, Dimitris Rizoulis, le principal chroniqueur, Manolis Kottakis, et les deux directeurs de la rédaction, Andreas Kapsabelis et Georgios Patroudakis⁸⁴, ont été accusés d'insulte au Président Erdogan, et le journaliste Hakki Boltan⁸⁵ a été condamné à plus de deux ans de prison pour avoir insulté le chef de l'État et le Premier Ministre turcs. Par ailleurs, Nickolay Stoyanov⁸⁶, rédacteur financier de Capital Weekly et du site web Capital.bg, a été poursuivi au pénal pour diffamation par l'ancien directeur de la banque bulgare de développement, un ressortissant chypriote qui était mentionné dans les articles du journaliste.

■ Les accusations portées au pénal contre des journalistes peuvent avoir pour objet de ternir leur réputation et de les empêcher de faire leur travail. Les autorités russes ont engagé des poursuites contre le journaliste Yury Dud⁸⁷ pour « apologie de la drogue » dans des interviews vidéo ; le rédacteur en chef du

81 Alerte « Le journaliste et auteur Tom Burgis, HarperCollins et le Financial Times poursuivis en justice à Londres », publiée le 22 octobre 2021.

82 Alerte « Des dommages et intérêts réclamés au journaliste britannique Oliver Bullough au Portugal », publiée le 29 septembre 2021.

83 Press Gazette, « Kazakh mining giant drops FT libel action after judge dismissed claim against journalist's 'dirty money' book », 14 mars 2022, voir : <https://pressgazette.co.uk/judge-dismisses-libel-claim-against-tom-burgis-kleptopia/>.

84 Alerte « Des journalistes de Dimokratia poursuivis en Turquie pour "insulte au président" », publiée le 16 novembre 2021.

85 Alerte « Le journaliste turc Hakki Boltan condamné à 2 ans et 17 jours de prison pour avoir insulté le Président et le Premier ministre », publiée le 2 juillet 2021.

86 Alerte « Trois plaintes pour diffamation déposées contre le rédacteur financier du journal Capital, Nickolay Stoyanov », publiée le 26 mai 2021.

87 Alerte « Les autorités russes poursuivent le journaliste Yury Dud en justice pour "promotion de la drogue" », publiée le 18 juin 2021.

magazine Legalizace, Robert Verveka⁸⁸, fait l'objet d'accusations similaires en République tchèque, à savoir incitation et promotion de la toxicomanie dans ses publications. En Slovaquie, les journalistes de Denník N Monika Tódová et Konštantín Čikovský sont poursuivis en justice pour avoir révélé l'identité d'un ancien agent des services de renseignement, ayant agi en qualité de témoin secret dans l'enquête sur l'assassinat de Ján Kuciak⁸⁹.

88 Alerte « Robert Verveka, rédacteur en chef du magazine Legalizace, accusé d'incitation et de promotion de la toxicomanie », publiée le 4 novembre 2021.

89 Alerte « Les journalistes de Denník N Monika Tódová et Konštantín Čikovský poursuivis en justice », publiée le 21 septembre 2021.

Législation restrictive



Pov (Madagascar) / Cartooning for Peace

■ En 2021, des lois restrictives ont été adoptées ou étendues dans les États membres du Conseil de l'Europe, avec des répercussions graves pour les journalistes et leur capacité à exercer leur métier.

■ Des lois incriminant le journalisme ont été utilisées comme des armes contre le journalisme en **Fédération de Russie**. Les amendements apportés à la loi sur les agents étrangers ont introduit des sanctions pénales et élargi la portée de la définition de ce que sont des « agents étrangers » et des « sources étrangères », étendu la base juridique permettant de qualifier des individus d'« agents étrangers » et introduit des amendes administratives. La Commission de Venise estime que les dispositions de cette législation « constitu[ent] de graves violations des droits de l'homme fondamentaux, notamment des libertés d'association et d'expression [...] »⁹⁰. En 2021, le nombre d'actions en justice contre des journalistes et des organes médiatiques a augmenté, ce qui

90 Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), « Avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme d'une série de projets de loi introduit par la Douma d'État Russe entre le 10 et 23 novembre 2020 pour modifier les lois concernant les "agents étrangers" », Avis 1014/2020, 6 juillet 2021.

a entraîné une détérioration de ce qu'il restait de liberté de la presse dans le pays car des médias tels que RFE/RL⁹¹, Meduza⁹² et Dozhd TV⁹³, entre autres, ont été qualifiés d'« agents étrangers ». Le texte a par ailleurs servi à salir la réputation de certains journalistes et organes médiatiques⁹⁴. (Note : à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les médias indépendants que comptait encore le pays ont été contraints de se dissoudre ou de censurer leurs articles).⁹⁵

■ En **Grèce**, les « fausses informations » alléguées ont été érigées en infraction pénale en novembre 2021. Le Parlement a voté un amendement au Code pénal et au Code de procédure pénale qui érige en infraction pénale le fait de diffuser de fausses informations susceptibles de « susciter l'inquiétude ou la peur des citoyens » ou de « perturber la confiance du public dans l'économie nationale, la défense ou la santé publique », ce qui est désormais passible d'une peine de prison allant jusqu'à cinq ans. Le risque est grand que l'amendement serve à punir des médias professionnels, la société civile et quiconque critique ou remet en question les politiques des pouvoirs publics, et qu'il ait par conséquent un effet dissuasif sur la liberté d'expression et la liberté des médias⁹⁶.

■ En **Pologne**, le parti au pouvoir Droit et justice (PiS) a déposé un projet de loi intitulé LEX TVN⁹⁷ visant à interdire la détention majoritaire de médias polonais par des entités non européennes, une initiative qui a été critiquée à l'échelon international et qualifiée de tentative d'éroder le pluralisme des médias et de réduire au silence le journalisme critique. Le 27 décembre 2021, le Président polonais Andrzej Duda a opposé son veto à la loi sur la propriété des médias, la renvoyant au parlement pour réexamen. Le Président a indiqué que, bien qu'il soit en accord avec le principe de la loi, celle-ci ne devait pas s'appliquer aux traités d'investissement et aux accords commerciaux existants. Il a également fait part de ses préoccupations relatives aux droits de propriété, au pluralisme des médias et à la liberté d'expression.

91 Alerte « Le régulateur des médias russe annonce des amendes pour RFE/RL en vertu de la loi sur les "agents étrangers" », publiée le 14 janvier 2021.

92 Alerte « Le ministère de la justice attribue la qualification d'"agents étrangers" aux médias Meduza and PASMI », publiée le 28 avril 2021.

93 Alerte « Dozhd TV et IStories étiquetés "agents étrangers" », publiée le 8 septembre 2021.

94 Alertes « Une chaîne anonyme de Telegram publie des informations financières de la journaliste russe Elena Soloviova », publiée le 18 février 2021 ; « Le journaliste russe Aleksey Mironov interrogé et inculpé pour avoir couvert une manifestation pro-Navalny », publiée le 11 mars 2021 ; « Les journalistes de Proekt Roman Badanin, Mikhail Rubin et Mariya Zholobova interrogés, leurs appartements perquisitionnés par la police », publiée le 30 juin 2021.

95 Columbia Journalism Review, « The Putin regime obliterates press freedom », 7 mars 2022, voir : https://www.cjr.org/the_media_today/putin_russia_ukraine_independent_media.php.

96 Alerte « Une nouvelle loi contre la désinformation menace la liberté de la presse », publiée le 23 décembre 2021.

97 Alerte « Un projet de loi vise à interdire la propriété non européenne de médias », publiée le 14 juillet 2021.

La loi sur les « agents étrangers » en Fédération de Russie

La Fédération de Russie dispose de lois ambitieuses sur les « agents étrangers ». Ces textes s'inspirent de la loi des États-Unis relative à l'enregistrement des agents étrangers, mais la Commission de Venise en souligne les différences⁹⁸.

Les journalistes sont particulièrement ciblés par deux différentes étiquettes d'« agents étrangers ».

L'étiquette « agent de médias étrangers »⁹⁹ peut s'appliquer à tout média étranger recevant des fonds étrangers et ayant une audience illimitée. Les médias russes peuvent aussi être qualifiés d'« agents de médias étrangers » s'ils collaborent à la création de contenus avec de tels agents ou diffusent de tels contenus et s'ils reçoivent des fonds de leur part ou de la part de sources étrangères. Il est à noter que les contenus peuvent être non politiques et le financement sans lien avec eux et indirect. Tous les critères ci-dessus peuvent également servir à qualifier des journalistes russes et étrangers d'« agents de médias étrangers ».

Le nom est trompeur. Si l'étiquette s'applique avant tout aux médias, elle peut aussi être attribuée à d'autres personnes physiques et morales.

En 2021, le ministère de la Justice a désigné 94 autres « agents de médias étrangers », portant leur nombre total à 111. Ont récemment été visés les médias très respectés que sont Mediazona¹⁰⁰, Meduza¹⁰¹ et TV Dozhd¹⁰².

Cette étiquette porte atteinte à la réputation de ces organes médiatiques et elle est discriminatoire. Par exemple, depuis avril 2021, les « agents étrangers » peuvent se voir interdire d'assurer la couverture des élections et des référendums.

Ils doivent indiquer leur statut sur tous leurs contenus mais aussi établir et publier des rapports sur leurs activités, leur gestion et leurs dépenses. Les personnes morales doivent en outre subir un audit chaque année.

Depuis mars 2021, les sanctions infligées pour non-respect de ces lois peuvent aller jusqu'à 5 millions de roubles d'amendes (59 500 €), le blocage du site web, et l'engagement de la responsabilité pénale, avec jusqu'à deux ans de prison. En 2021, au moins

98 Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Avis n° 716-717/2013, 27 juin 2014, paragraphes 34-36 ; et Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Avis n° 1014 / 2020, 6 juillet 2021, paragraphes 19-23.

99 Alerte « Russie : Russie: Propositions visant à étendre aux médias la loi relative aux "agents étrangers" », publiée le 20 novembre 2017 ; Alerte « Le Comité de la Douma approuve une loi visant à qualifier les journalistes d'"agents étrangers" », publiée le 4 juillet 2018.

100 Justice for Journalists, alerte publiée le 29 septembre 2021, voir : <https://jff.fund/ru/jff/mediazona-6/>.

101 Justice for Journalists, alerte publiée le 23 avril 2021, voir : <https://jff.fund/ru/jff/meduza-4/>.

102 Justice for Journalists, alerte publiée le 20 août 2021, voir : <https://jff.fund/ru/jff/dozhd-10/>.

894 amendes ont été infligées. Au moins un média d'actualité a été contraint de fermer après avoir été ajouté au registre¹⁰³.

Les personnes et organes médiatiques étrangers qui reçoivent cette étiquette doivent enregistrer des personnes morales russes qui deviennent par défaut des « agents étrangers » et sont soumises aux exigences et sanctions correspondantes.

L'étiquette, non encore utilisée jusqu'à présent, de « personne physique étrangère » peut être appliquée à des citoyens russes ou étrangers à deux titres. Premièrement, s'ils ont participé à des activités politiques ou recueilli certaines informations dans l'intérêt d'autres pays, deux cas de figure qui peuvent concerner le journalisme. Deuxièmement, ils doivent recevoir un « soutien » d'une source étrangère ou d'une source russe agissant dans leur intérêt. Les journalistes étrangers accrédités ne sont pas concernés sauf s'ils se livrent à des activités incompatibles avec leur profession.

Les « agents étrangers » doivent s'enregistrer auprès de l'organe de régulation, indiquer leur statut sur leurs contenus et leurs communications, et faire état de leurs activités et dépenses. Depuis mars 2021, les sanctions infligées pour non-respect de ces règles incluent des amendes pouvant aller jusqu'à 50 000 roubles (600 €), la saisie de « l'objet à l'origine de l'infraction » (par exemple un ordinateur) et jusqu'à cinq ans de prison si la responsabilité pénale est engagée.

103 Justice for Journalists, « Risk Map », voir : <https://jff.fund/risk-map/>.

Entraves à la couverture médiatique dans certaines zones

■ Les mesures restrictives imposées localement aux journalistes en Pologne, en Lettonie, en Lituanie et en France face à la pression migratoire ont gravement entravé leur droit d'informer sur des questions présentant un intérêt général.

■ L'argument officiel selon lequel ces mesures étaient nécessaires au nom de l'ordre public et de la sécurité publique ne résiste pas à l'analyse. Ces restrictions visaient à empêcher les journalistes d'informer le public au sujet du traitement infligé aux réfugiés et notamment de la violation de certaines normes internationales.

■ Au début de l'été 2021, apparemment en représailles des sanctions de l'UE, les autorités du Bélarus ont accordé des visas à des milliers de candidats à l'immigration et de demandeurs d'asile venus du Moyen-Orient, principalement du Kurdistan irakien, mais aussi, moins nombreux, de Syrie, d'Afghanistan et même d'Afrique, et les ont escortés jusqu'aux frontières occidentales du pays. Les responsables bélarussiens de la sécurité ont ensuite enjoint ces hommes, femmes et enfants de tenter de franchir en force les frontières.

■ Le 5 juillet, la Lituanie a déclaré l'état d'urgence dans une zone proche de sa frontière avec le Bélarus après avoir placé en détention près de 150 migrants qui étaient entrés sur son territoire illégalement. Les organisations médiatiques se sont élevées contre ce qu'elles ont qualifié de « limitation inacceptable de la liberté des médias et du droit du public de bénéficier d'informations indépendantes » au sujet de la crise humanitaire grandissante¹⁰⁴. Par conséquent, un système d'accréditation a été mis en place pour permettre l'accès des médias à des zones contrôlées. La Lettonie a adopté un système d'accréditation similaire après avoir imposé l'état d'urgence localement, dans la zone frontalière, le 10 août.

■ En Pologne, après un afflux de migrants aux points de passage frontaliers, un décret présidentiel du 2 septembre a instauré l'état d'urgence sur une zone de trois kilomètres du côté polonais de la frontière. Le texte prévoyait des restrictions générales d'accès à cette zone pour les médias et les organisations de la société civile et autorisait la police à procéder à l'arrestation de toute personne violant ces règles ainsi qu'à infliger des sanctions non spécifiées pour la captation d'images dans la zone concernée, aucune exemption n'étant prévue pour les journalistes. Le gouvernement a affirmé que ces mesures

104 LRT, « Lithuanian media outlets call on authorities to allow border access, say current restrictions 'unacceptable' », 6 septembre 2021, voir : <https://bit.ly/35VpVFI>.

n'étaient prises que pour assurer la sécurité et l'ordre publics¹⁰⁵ mais leur légalité est remise en question par les médias, les organismes journalistiques et le médiateur national polonais. Le 12 octobre, le ministre de l'Intérieur a ordonné la prolongation de l'interdiction. Les journalistes ont de nouveau protesté contre l'interdiction d'informer le public au sujet des allégations selon lesquelles des migrants et des réfugiés auraient été maltraités et malmenés, l'enregistrement des demandes d'asile refusé, et des migrants refoulés, c'est-à-dire renvoyés de l'autre côté de la frontière. Le 19 novembre, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a appelé à lever l'interdiction de pénétrer dans la zone frontalière qui était imposée aux travailleurs des médias et aux défenseurs des droits humains afin que les violations de ces droits et la situation critique dans laquelle se trouvaient les migrants puissent faire l'objet d'un suivi, être documentées et qu'il y soit mis fin. Elle a évoqué les représailles, le harcèlement et l'intimidation visant des personnes dans le plus grand dénuement, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone à laquelle s'applique l'état d'urgence. Plusieurs décès ont été signalés dans la zone frontalière parmi les personnes n'ayant ni abri ni aide ou si peu¹⁰⁶.

■ En septembre, deux membres d'une équipe d'ONET, l'un des plus grands portails web polonais, ont été menacés de poursuites pénales pour avoir filmé des images près d'une zone en état d'urgence¹⁰⁷. En novembre, trois journalistes qui avaient capturé des images de gardes-frontières alors qu'ils étaient en dehors de cette zone ont été menottés et malmenés avant d'être relâchés. Les gardes ont demandé à voir les images qu'ils avaient prises mais n'en ont supprimé aucune¹⁰⁸. Des reporters d'ARTE qui se sont aventurés dans la zone placée sous état d'urgence ont été placés en détention pendant 24 heures. Ils ont reçu un avertissement prononcé par un tribunal local et le médiateur de la Pologne a demandé à la Cour suprême de casser la décision au motif que

105 Réponse des autorités polonaises à l'alerte « La Pologne interdit toute couverture médiatique de la zone frontalière entre la Pologne et la Biélorussie », 14 décembre 2021, voir : <https://rm.coe.int/poland-en-reply-poland-bans-media-coverage-in-polandbelarus-border-are/1680a4e02b>.

106 Conseil de l'Europe, « La Commissaire appelle à autoriser immédiatement l'accès des acteurs nationaux et internationaux des droits de l'homme et des médias à la frontière entre la Pologne et le Bélarus afin de mettre fin aux souffrances des migrants et aux violations des droits de l'homme », 19 novembre 2021, voir : <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/commissioner-calls-for-immediate-access-of-international-and-national-human-rights-actors-and-media-to-poland-s-border-with-belarus-in-order-to-end-hu>.

107 Alerte, « Un journaliste et un caméraman d'ONET poursuivis pour un reportage depuis la zone frontalière de la Pologne avec le Bélarus », publiée le 8 septembre 2021.

108 Alerte, « La Pologne interdit toute couverture médiatique de la zone frontalière entre la Pologne et la Biélorussie », publiée le 15 novembre 2021.

l'interdiction d'accès des médias à la zone frontalière était inconstitutionnelle. En janvier 2022, la Cour suprême a suivi le médiateur et annulé cette décision¹⁰⁹.

■ Le 30 novembre, lors de l'expiration de l'état d'urgence, le ministère polonais de l'Intérieur a annoncé qu'il adopterait des règles d'interdiction temporaire de pénétrer dans une zone spécifique qui seraient valables jusqu'au 1^{er} mars 2022. Ces nouvelles dispositions autorisaient les journalistes à demander aux gardes-frontières des laissez-passer pour pénétrer sous escorte dans la zone concernée¹¹⁰.

■ En France, des journalistes qui ont tenté de faire des reportages sur les opérations de police visant à évacuer les camps de migrants de la région de Calais se sont systématiquement vus refuser l'accès. Des journalistes ont contesté le « périmètre de sécurité » imposé par la police autour du camp, d'une part car ils le jugeaient trop strict mais aussi car ce périmètre les empêchait d'enquêter sur les méthodes employées pour évacuer le camp¹¹¹. Dans un arrêt du 3 février 2021, le Conseil d'État français a débouté deux journalistes indépendants qui s'étaient vus refuser l'accès au camp. Il a considéré que le périmètre de sécurité mis en place par les forces de l'ordre n'avait pas excédé ce qui était nécessaire pour assurer la sécurité des opérations ni porté une « atteinte grave et manifestement illégale » à l'exercice par les journalistes de leur profession. Les syndicats de journalistes SNJ et SNJ-CGT ainsi qu'un collectif regroupant 35 médias, dont Le Monde, Le Figaro, Libération, France 2 et Radio France, ont dénoncé cet obstacle à l'exercice légitime du travail de journaliste et ce déni du droit du public d'être informé. « La protection de l'ordre public l'a emporté sur la liberté d'informer » a déploré Vincent Brengarth, l'un des avocats du Syndicat national des journalistes.

109 Alerte, « Une équipe d'ARTE TV détenue et poursuivie après avoir pénétré dans la zone frontalière de la Pologne avec le Bélarus », publiée le 8 octobre 2021.

110 Alerte, « La Pologne interdit toute couverture médiatique de la zone frontalière entre la Pologne et la Biélorussie », publiée le 15 novembre 2021.

111 Alerte, « Les journalistes Louis Witter et Simon Hamy se voient refuser l'accès à des camps de réfugiés en cours d'évacuation », publiée le 6 janvier 2021.

Harcèlement et campagnes de dénigrement



Ramsés (Cuba) / Cartooning for Peace

■ En tout, 110 alertes concernant des cas de harcèlement et d'intimidation de journalistes ont été publiées sur la Plateforme en 2021, contre 70 en 2020. Les nombres les plus élevés de cas de ce type ont été enregistrés en Pologne, en Fédération de Russie, en Serbie, en Slovénie et au Royaume-Uni. Les campagnes de harcèlement et de diffamation paralysent fortement les journalistes et les travailleurs des médias. Elles peuvent entraîner d'importants préjudices psychologiques mais aussi un risque pour la sécurité physique des victimes et les amener à s'autocensurer pour éviter de faire les frais de telles campagnes.

■ La plupart des menaces signalées en 2021 ciblaient directement la vie, la santé et l'intégrité physique des victimes¹¹² ; elles étaient perpétrées par des

112 Alertes « La journaliste russe Natalia Zubkova se cache après une attaque et des menaces de mort », publiée le 4 mars 2021 ; « Des menaces de mort adressées aux journalistes de Južne Vesti », publiée le 14 janvier 2021 ; « La police arrête des suspects d'un projet d'assassinat présumé du journaliste grec Kostas Vaxevanis », publiée le 3 mai 2021 ; « La journaliste Camilla Tominey reçoit des menaces de mort en ligne », publiée le 28 juin 2021 ; « Le journaliste Marko Vidojković menacé de mort sur Instagram », publiée le 22 juin 2021 ; « Des journaux chypriotes menacés et victimes de cyberattaques », publiée le 14 juin 2021 ; « Le journaliste russe Timur Mazayev menacé de mort en raison d'une publication sur le compte Instagram d'Ossetia News », publiée le 3 mai 2021 ; « Un homme d'affaires bulgare menace de mort le journaliste d'investigation Dimitar Stoyanov », publiée le 14 avril 2021 ; « La journaliste Nadiya Lazzouni menacée de mort », publiée le 11 avril 2021 ; « La journaliste Esra Aygin reçoit des menaces de mort après avoir critiqué le "président chypriote du nord" Ersin Tatar », publiée le 18 janvier 2021 ; « Le journaliste slovène Erik Valenčič menacé de mort », publiée le 29 septembre 2021 ; « Le journaliste İdris Yayla de Jiyen News menacé de mort », publiée le 28 septembre 2021.

inconnus et communiquées par écrit en ligne ; en 2021, elles ont eu davantage tendance à être lancées par téléphone. Bien que les alertes de cette catégorie concernent surtout la Fédération de Russie, la Serbie, Chypre et la Bulgarie, ces faits pointent du doigt le niveau inquiétant de dénigrement des médias dans toute l'Europe, qui réduit la liberté des journalistes et les obstacles aux violences contre la presse.

■ En 2021, des alertes ont été publiées au sujet d'insultes et de propos diffamatoires proférés par des individus pour ternir la réputation des personnes visées, la plupart du temps par écrit et sur les réseaux sociaux mais aussi en personne et dans des articles de presse¹¹³.

■ Les femmes journalistes ont continué d'être particulièrement ciblées par les menaces et abus en ligne. La journaliste Tanja Milevska, qui est basée à Bruxelles, a été la cible d'une campagne de trolling sexiste après avoir répondu sur Twitter à un fil misogyne concernant la communauté des joueurs en ligne. À partir du 29 décembre 2020, Milevska a reçu des centaines de messages provenant d'utilisateurs de Twitter. Ces messages contenaient des insultes à caractère sexuel et mille € avaient été offerts à quiconque piraterait son profil Twitter¹¹⁴. Selon un rapport de l'UNESCO de 2021 – *The chilling: Global trends in online violence against women journalists* – 73 % des femmes journalistes interrogées ont été victimes d'insultes, d'intimidations et de menaces en ligne dans le cadre de leur profession¹¹⁵.

113 Alertes « Le directeur régional de France 3 destinataire de menaces », publiée le 9 mai 2021 ; « La journaliste monténégrine Milka Tadić-Mijović victime de menaces », publiée le 19 août 2021 ; « Le parti d'extrême droite Vox menaces indirectement l'éditeur d'un magazine », publiée le 12 juillet 2021 ; « Un prêtre catholique suspendu lance une tirade homophobe contre le journaliste de Gazeta Wyborcza Piotr Żytnicki », publiée le 28 janvier 2021 ; « Le journaliste Philippe Carlot accusé d'être au service du "fascisme islamiste" », publiée le 31 mars 2021 ; « KRIK ciblé par des accusations de liens avec un groupe criminel », publiée le 10 mars 2021 ; « Une vidéo en ligne conseille aux journalistes de NOS de "fuir les Pays-Bas" », publiée le 26 janvier 2021 ; « Torrent d'insultes et de menaces en ligne contre les journalistes portugais Pedro Coelho, José Silva et Andres Gutierrez », publiée le 27 janvier 2021 ; « La journaliste Tanja Milevska subit une campagne de dénigrement sur Twitter », publiée le 6 janvier 2021 ; « La journaliste suisse Cathy Macherel insultée en ligne par un essayiste d'extrême-droite », publiée le 17 septembre 2021.

114 Alerte « La journaliste Tanja Milevska subit une campagne de dénigrement sur Twitter », publiée le 6 janvier 2021.

115 UNESCO, "The Chilling: Global trends in online violence against women journalists", voir : <https://en.unesco.org/publications/thechilling>.

■ Les alertes publiées en 2021 faisaient état en outre de menaces anonymes qui auraient été proférées par des groupes ou individus extrémistes, surtout en ligne, mais aussi d'appels téléphoniques et de lettres anonymes¹¹⁶.

■ Les plateformes aussi bien que les autorités étatiques sont lentes à désigner les responsables des attaques en ligne, même lorsque des plaintes ont été officiellement déposées. Certaines campagnes de dénigrement ont fait appel à des techniques élaborées telles que l'usurpation d'adresse électronique (infraction pénale consistant à utiliser frauduleusement une adresse de courrier électronique fiable). En août 2021, des attaques d'usurpation ont été perpétrées à l'encontre du blogueur maltais Manuel Delia, de l'ONG maltaise Repubblika et des sites d'actualité en ligne Newsbook, Net News, Lovin Malta, TVM et StradaRjali. Le Premier Ministre maltais Robert Abela a fini par condamner cette campagne de désinformation, qui prenait de plus en plus d'ampleur¹¹⁷.

■ Onze alertes concernant des insultes et des campagnes de dénigrement confirment que des représentants des pouvoirs publics, et notamment des chefs d'État et de gouvernement, continuent de s'en prendre verbalement aux journalistes. Le 24 mai 2021, le Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, Milorad Dodik, a menacé la journaliste Tanja Topic et sa famille dans une déclaration faite à l'agence de presse SRNA, de la Republika Srpska, où il l'a accusée d'être « un agent des services de renseignement allemands »¹¹⁸. Le nombre d'alertes sur la question de la liberté des médias en Slovénie a sensiblement augmenté en 2020 et 2021. Le 6 juin 2021, dans les commentaires concernant le rapport que la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, avait établi sur la liberté d'expression et la liberté des médias en Slovénie, le Premier Ministre Janez Janša a publié un message sur Twitter, déclarant que Mijatović faisait partie d'un réseau de fausses informations (hashtag #fakenews)¹¹⁹.

116 Alertes « Le journaliste russe Vasily Vaysenberg menacé », publiée le 30 mars 2021 ; « Un colis et une lettre de menace trouvés à l'extérieur des locaux de VLT », publiée le 11 février 2021 ; « Campagne d'usurpation d'identité électronique contre le blogueur maltais Manuel Delia, l'ONG Repubblika et des sites d'information », publiée le 31 août 2021 ; « La journaliste Isabelle Kersimon cible d'attaques en ligne », publiée le 4 juin 2021 ; « Une chaîne anonyme de Telegram publie des informations financières de la journaliste russe Elena Solovyova », publiée le 18 février 2021 ; « Un programme télévisé annulé en raison d'une "menaces sérieuses" contre les locaux de la rédaction », publiée le 13 juillet 2021.

117 Alerte, « Campagne d'usurpation d'identité électronique contre le blogueur maltais Manuel Delia, l'ONG Repubblika et des sites d'information », publiée le 31 août 2021.

118 Alerte, « La journaliste Tanja Topic menacée par le président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine », publiée le 28 mai 2021.

119 Alerte, « Le Premier ministre Janša tente de discréditer le rapport de la Commissaire aux droits de l'homme Dunja Mijatović sur la liberté des médias en Slovénie », publiée le 11 juin 2021.

Harcèlement administratif

■ Les alertes publiées en 2021 font état d'amendes infligées à des organes médiatiques en Crimée (territoire occupé par la Russie) et en Turquie, de l'interdiction d'un site web d'information et de la suspension de plusieurs chaînes de télévision par décret présidentiel en Ukraine, de retraits d'accréditation visant des médias critiques en République tchèque et en Albanie, de l'expulsion d'une journaliste en Russie, et, en Albanie, de restrictions d'accès à un bâtiment public et de difficultés pour s'entretenir avec des représentants officiels¹²⁰.

■ En Turquie, le Conseil supérieur de la radio et de la télévision (RTÜK) a continué d'infliger des amendes pour faire taire les médias critiques et indépendants. En août, le RTÜK a notamment infligé des amendes à six chaînes de télévision qui avaient couvert les feux de forêt dans le pays. Le 24 décembre, İlhan Taşçı, membre de l'opposition siégeant au RTÜK, a annoncé sur son compte de réseau social qu'en 2021 l'organe de régulation des radiodiffuseurs turcs avait imposé 71 amendes, pour un total de 21,5 millions TL (1,6 million d'€), à des chaînes critiques à l'égard du gouvernement¹²¹.

120 Alertes « Un tribunal de Crimée inflige une amende au rédacteur en chef du journal Qırım », publiée le 23 avril 2021 ; « Le Conseil Supérieur de la Radio et de la Télévision inflige des amendes aux chaînes de télévision ayant couvert les feux de forêt », publiée le 9 septembre 2021 ; « Le site d'information ukrainien Strana.ua interdit », publiée le 25 août 2021 ; « Les chaînes de télévision 112 Ukraine, NewsOne et ZIK TV suspendues par décret présidentiel », publiée le 5 février 2021 ; « La Présidence de la République tchèque exclut cinq médias de sa communication », publiée le 28 mai 2021 ; « Le Premier ministre albanais censure les questions des journalistes kosovars lors de la conférence de presse avec Merkel », publiée le 15 mai 2021 ; « Les journalistes confrontés à de nouvelles restrictions de mouvement à l'intérieur du Parlement », publiée le 11 juin 2021 ; « La journaliste de la BBC Sarah Rainsford expulsée de Russie », publiée le 17 août 2021.

121 Expression interrupted, « Freedom of expression and the press in Turkey », 26 décembre 2021, voir : <https://www.expressioninterrupted.com/freedom-of-expression-and-the-press-in-turkey-325/>.

Médias de service public

■ Le Conseil de l'Europe reconnaît depuis longtemps le rôle des médias de service public (MSP)¹²². Leurs valeurs (universalité et diversité), leurs lignes directrices éditoriales (notamment l'impartialité et la précision)¹²³ et les normes relatives à leurs attributions, leur financement et leur gouvernance, y compris en ligne et sur diverses plateformes, doivent en faire des institutions indispensables dans des sociétés réellement démocratiques. Des MSP indépendants et correctement financés sont généralement associés à des démocraties en bonne santé.

■ Pratiquement partout en Europe, les MSP ont été confrontés en 2021 à une nouvelle vague de pressions qui a sapé leur indépendance éditoriale ou exercé une menace sur celle-ci. Les critiques et manifestations publiques d'hostilité à l'égard des MSP durant la pandémie de Covid-19 ont renforcé cette tendance et ces derniers, qui sont pourtant considérés comme les sources d'information les plus fiables dans de nombreux pays européens, ont été fréquemment accusés de parti pris politique ou se sont vus reprocher d'annoncer des nouvelles et informations fâcheuses.

■ Selon l'Observatoire du pluralisme des médias pour 2021, le nombre de pays où l'indépendance de la gouvernance et du financement des médias de service public est en danger (sur 32 pays examinés) est passé de douze en 2020 à quinze en 2021¹²⁴.

■ Outre la hausse générale de l'hostilité du public à l'égard des journalistes lors de manifestations et d'événements de rue, les médias de service public ont vu des menaces concertées peser sur leur pérennité à long terme car les pouvoirs publics se sont employés à réduire leur indépendance éditoriale, à exercer un contrôle politique sur leur gouvernance et à leur refuser les crédits nécessaires pour servir adéquatement le public. Ils ont également été mis en difficulté par l'évolution de la réglementation et par la domination des plateformes des géants mondiaux du numérique.

■ En mars 2021, en République tchèque, le Comité électoral de la Chambre des députés a présenté une liste de candidats présélectionnés, tous membres du parti au pouvoir, pour siéger à l'organe de supervision du service public

122 Conseil de l'Europe, page des médias de service public, voir : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/public-service-media>.

123 Union européenne de radio-télévision, « Valeurs, principes et lignes directrices de la fonction publique », 22 août 2014, voir : <https://www.ebu.ch/fr/guide/public-service-values-editorial-principles>.

124 Centre pour le pluralisme des médias et la liberté des médias, « MPM2020 Executive Summary », voir : <https://cmpf.eui.eu/mpm2020-executive-summary/>; <https://cmpf.eui.eu/mpm2021-results/>.

de radiodiffusion, en violation flagrante de la loi tchèque sur la télévision, qui consacre l'indépendance du MSP vis-à-vis de la sphère politique. Toutefois, fin 2021, de nouveaux amendements étaient à l'examen afin de mieux protéger les MSP contre l'ingérence politique¹²⁵.

■ En Ukraine, après que le chef adjoint du gouvernement avait critiqué « l'absence de neutralité » du radiodiffuseur national UA:PBC, le gouvernement avait proposé de modifier la structure de son conseil de surveillance et d'en nommer lui-même le président, une modification qui, comme l'indiquent les partenaires de la Plateforme dans une alerte, « pourrait menacer son indépendance et exposer la politique éditoriale de l'UA:PBC aux ingérences politiques ». Suite à des manifestations de la communauté internationale, ce projet a été abandonné. Le processus de transformation du radiodiffuseur étatique en un média de service public est bien avancé mais les modalités visant à mettre en place un financement durable n'ont pas encore été définies¹²⁶.

■ Même dans les pays qui respectent officiellement les normes européennes sur l'indépendance des médias publics, les partis politiques au pouvoir se sont servis des radiodiffuseurs publics pour dénigrer leurs opposants et chercher à façonner l'opinion publique afin de pouvoir gagner les élections.

■ En Pologne, le parti au pouvoir, Droit et justice (PiS), a pris fermement le contrôle politique du média de service public peu après son arrivée au pouvoir, en 2015. En décembre 2021, un groupe de personnes critiques siégeant au Conseil consultatif des programmes de la télévision polonaise (TVP), a saisi l'organe de régulation des médias KRRiT d'un recours contre ce qu'ils qualifient de parti pris progouvernemental constant du radiodiffuseur national, en violation de l'obligation légale « de pluralisme, d'impartialité et de modération ». Un exemple parlant est celui des bulletins d'information de TVP qui diffusent sans cesse des clips vidéo montrant le chef de l'opposition de centre droit Donald Tusk, ancien président du Conseil européen, en train de répéter les mots « für Deutschland ». L'extrait, sorti de son contexte et tiré d'un discours sans aucun rapport qu'il avait prononcé des années auparavant, visait à renforcer le discours partisan selon lequel Tusk était un sbire allemand tentant de placer la Pologne sous le joug de l'Allemagne¹²⁷. Le parti au pouvoir a par ailleurs tenté, sans y parvenir, d'adopter une loi visant à interdire la

125 International Press Institute, « After Czech elections, new push for public media independence (HlídacíPes) », 1er décembre 2021, voir : <https://ipi.media/after-czech-elections-new-push-for-public-media-independence/>.

126 Alerte, « L'indépendance du conseil de surveillance du diffuseur public menacée », publiée le 11 juin 2021.

127 Euractiv, « Juncker says 'unacceptable' to link Tusk to Hitler and Stalin in Poland », 7 mai 2019, voir : <https://www.euractiv.com/section/elections/news/juncker-says-unacceptable-to-link-tusk-to-hitler-and-stalin-in-poland/>.

détention majoritaire de médias polonais par des entités étrangères (voir la section sur les législations restrictives).

■ Tous les radiodiffuseurs publics des États membres du CdE qui sont affiliés à l'UER adhèrent officiellement aux principes fondamentaux des MSP que sont l'universalité, l'impartialité et la responsabilité, mais un certain nombre d'entre eux ont tout de « médias étatiques ». En 2021, les membres du Conseil exécutif de la radiotélévision turque (TRT) ont été entièrement remplacés par décret présidentiel, ce qui a renforcé le parti pris progouvernemental actuel dans ses contenus¹²⁸.

■ Les journalistes de MSP ont été particulièrement exposés à des attaques verbales ou physiques lors de manifestations publiques. Des manifestants anti-vaccination se sont introduits dans la salle de rédaction de la radiotélévision slovène, des journalistes de la BBC ont été menacés de mort par des manifestants et le rédacteur politique de BBC Newsnight a dû s'enfuir devant des militants anti-confinement en colère. Une équipe de reporters de France 3 a été agressée et son caméraman blessé alors qu'ils assuraient la couverture d'une manifestation contre les mesures de lutte contre la Covid-19 ; leurs confrères de France 2 ont été frappés et poursuivis par la foule lors d'une manifestation à Marseille. En Autriche, du personnel de l'ORF a reçu pour consigne de ne pas porter le logo de la chaîne et de ne pas se présenter comme travaillant pour le MSP lors de reportages sur les manifestations contre les mesures anti-Covid-19.

■ En Géorgie, des équipes de tournage travaillant pour le MSP ont été agressées physiquement et verbalement alors qu'elles assuraient la couverture d'échauffourées qui avaient éclaté dans la rue. Lors d'une manifestation anti-LGBTQI+ en marge de la marche des fiertés de Tbilissi, en 2021, plusieurs journalistes ont été agressés et un caméraman du radiodiffuseur public géorgien a dû être hospitalisé¹²⁹. Une équipe d'ARTE TV a été placée en détention et poursuivie en justice après avoir pénétré dans la zone frontalière entre la Pologne et le Bélarus, où ils recueillaient des témoignages sur l'état d'urgence et le sort des migrants¹³⁰.

■ En dehors des agressions physiques, les menaces en ligne sont en hausse. Il a été « conseillé » aux employés et journalistes de NOS de fuir les Pays-Bas

128 Public Media Alliance, « Turkey: Mission finds continued pressures on independent media », 12 octobre 2021, voir : <https://bit.ly/3KTS3ra>.

129 Alerte, « Plus de 50 journalistes agressés lors de la marche des fiertés à Tbilissi », publiée le 5 juillet 2021.

130 Alerte, « Une équipe d'ARTE TV détenue et poursuivie après avoir pénétré dans la zone frontalière de la Pologne avec le Bélarus », publiée le 8 octobre 2021.

sinon « il allait leur arriver quelque chose »¹³¹. En Belgique, un journaliste de la RTBF a été agressé verbalement sur Facebook et Twitter, où il a été accusé de soutenir le « fascisme islamiste »¹³².

■ Lorsque les représentants de l'État réprimandent les journalistes des radiodiffuseurs nationaux, cela a un effet dissuasif fort sur les MSP. Le Président croate Milanovic a accusé des journalistes de HRT d'être des « escrocs », des « mercenaires » et « une honte pour le pays »¹³³. Le politicien serbe d'extrême droite Vojislav Šešelj s'en est pris verbalement à une journaliste de la RTRS, contre laquelle il a formulé des allégations insultantes au sujet de sa vie privée¹³⁴ et le Premier Ministre slovène Janez Janša a accusé le correspondant du média allemand ARD de propagande nazie¹³⁵.

131 Alerte, « Une vidéo en ligne conseille aux journalistes de NOS de "fuir les Pays-Bas" », publiée le 26 janvier 2021.

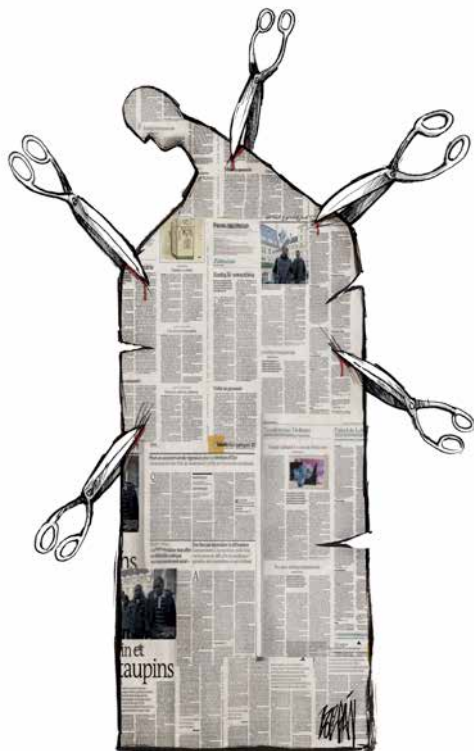
132 Alerte, « Le journaliste Philippe Carlot accusé d'être au service du "fascisme islamiste" », publiée le 31 mars 2021.

133 Alerte « Le président croate Milanovic a agressé verbalement des journalistes de HRT », publiée le 11 mai 2021.

134 Alerte « Nataša Miljanović-Zubac, journaliste de la RTRS, cible d'insultes verbales de la part d'un politicien serbe », publiée le 4 février 2021.

135 Alerte « Le Premier ministre slovène accuse Nikolaus Neumeier, correspondant de l'ARD, de propagande nazie après qu'il l'ait critiqué », publiée le 14 avril 2021.

Appropriation des médias et concentration de leur propriété



Boligán (Mexique) / Cartooning for Peace

■ La captation des médias par l'État permet aux gouvernements de s'emparer indirectement des postes éditoriaux dans les salles de rédaction sans avoir recours à la force, sans descente dans les salles de rédaction et sans emprisonner de journalistes critiques. La captation des médias par l'État peut donc passer inaperçue et ne susciter que très peu d'alertes sur la liberté des médias susceptibles d'appeler l'attention sur un phénomène qui handicape considérablement la liberté de la presse et le pluralisme des médias.

■ La Russie, l'Azerbaïdjan et la Turquie ont eu recours à une forme extrême de captation des médias et ont depuis longtemps créé un secteur de propagande

dominant, non seulement fait de médias d'État mais aussi d'entreprises qui sont indépendantes sur le papier mais font toutes concrètement partie de l'appareil de communication d'État. Le secteur indépendant, insignifiant, qui vitote en marge du débat public, est toléré pour maintenir un semblant de pluralisme médiatique ; toutefois, en Fédération de Russie, il est malgré tout désormais menacé par l'inscription en 2021 des principaux organes médiatiques indépendants sur le registre des agents étrangers¹³⁶.

■ L'organe de régulation turc – le Conseil supérieur de la radio et de la télévision (RTÜK) – a été accusé de violer systématiquement son obligation juridique d'impartialité en imposant des sanctions dissuasives et démesurées aux stations de télévision et de radio indépendantes qui se montraient critiques à l'égard du gouvernement, alors même qu'il ne sanctionnait pas les médias progouvernementaux pour les fautes qu'ils commettaient¹³⁷.

■ Selon une étude du média turc indépendant Media Ownership Monitor, les propriétaires de huit des dix quotidiens les plus lus du pays sont liés au gouvernement, et selon Reporters sans frontières (RSF), 85 % des médias nationaux en Turquie appartiennent à des hommes d'affaires favorables au gouvernement¹³⁸.

■ En novembre 2021, le Kyiv Post, l'une des principales sources d'information indépendantes en Ukraine, a été brusquement dissout après un différend au sujet de son indépendance éditoriale. Les journalistes du Kyiv Post ont toutefois vite rebondi et lancé en décembre un nouveau journal intitulé Kyiv Independent¹³⁹.

■ Au sein de l'Union européenne, la Hongrie a mis en place le niveau le plus avancé de captation des médias par l'État, un modèle que la Pologne et la Slovaquie ont tenté de reproduire avec plus ou moins de succès en l'adaptant à leur contexte national.

■ En 2021, le Conseil des médias, contrôlé par le parti Fidesz, a refusé de renouveler la licence de la dernière grande station de radio indépendante de

136 Alerte « Dozhd TV et IStories étiquetés 'agents étrangers' », publiée le 8 septembre 2021.

137 Stockholm Centre of Freedom, « Turkey's broadcasting watchdog fines stations critical of gov't \$1.84 million in 2021 », 24 décembre 2021, voir : <https://stockholmcf.org/turkeys-broadcasting-watchdog-fines-stations-critical-of-govt-1-84-million-in-2021/>.

138 Media Ownership Monitor Turkey, « Political Affiliations », voir : <https://turkey.mom-rsf.org/en/findings/political-affiliations/>.

139 International Press Institute, « Ukraine: After sudden dismissal, ex-Kyiv Post staff regroup to launch Kyiv Independent », 24 décembre 2021, voir : <https://ipi.media/ukraine-after-sudden-dismissal-ex-kyiv-post-staff-regroup-to-launch-kyiv-independent/> ; « Euractiv, Kyiv Post shut down, entire staff fired without warning », 9 novembre 2021, voir : <https://www.euractiv.com/section/digital/news/kyiv-post-shut-down-entire-staff-fired-without-warning/>.

Hongrie, Klubrádió, dont la Haute cour a rejeté le recours en septembre. La décision a été rendue malgré le lancement par la Commission européenne d'une procédure d'infraction contre la Hongrie pour non-respect des règles de l'UE en matière de communications électroniques en raison de la discrimination dont Klubrádió¹⁴⁰ a fait l'objet, ce qui souligne que la politisation du judiciaire va souvent de pair avec la captation des médias par l'État.

■ En Pologne, l'organe de régulation de la concurrence, UOKiK, s'est empressé d'approuver le rachat de Polska Press, géant régional des médias, par le groupe énergétique contrôlé par l'État PKN Orlen. Le blocage temporaire de la transaction suite à un recours contre le rachat pour violation du pluralisme des médias déposé par le médiateur des droits humains puis par Adam Bodnar¹⁴¹, n'a pas entravé l'épuration des rédactions indépendantes¹⁴². Polska Press a été vendu par l'Allemand Verlagsgruppe Passau dans l'une des principales manœuvres de captation des médias par l'État qui consiste à faire fuir les investisseurs étrangers, parfois sous l'impulsion du gouvernement, pour les remplacer stratégiquement par des investisseurs favorables au gouvernement. Par ailleurs, après de fortes pressions de la part des États-Unis, le Président polonais a mis son veto aux tentatives de forcer l'entreprise américaine Discovery à revendre ses parts de TVN au titre de la loi lex-TVN que le Parlement avait votée en décembre¹⁴³.

■ Le gouvernement tchèque d'Andrej Babiš, homme d'affaires milliardaire, s'est longtemps servi du plus grand groupe médiatique du pays, Mafra, dont il est le propriétaire, pour orienter les informations en sa faveur et influencer des médias détenus par d'autres oligarques. Au printemps 2021, il s'est attaqué à l'indépendance du radiodiffuseur public Czech TV en tentant d'imposer un mode de désignation politique des membres de son conseil d'administration, ce qui portait atteinte aux exigences de représentativité¹⁴⁴. La défaite du parti fondé par Andrej Babiš, ANO, aux élections de novembre offre une occasion rare de renforcer les garanties de protection contre la captation des médias.¹⁴⁵

140 International Press Institute, « IPI welcomes EU infringement proceedings against Hungary over silencing of Klubrádió », 9 juin 2021, voir : <https://ipi.media/ipi-welcomes-eu-infringement-proceedings-against-hungary-over-silencing-of-klubradio/>.

141 International Press Institute, « Poland: PKN Orlen media purchase violates EU merger rules and media pluralism standards », 14 juin 2021, voir : <https://bit.ly/3wc0hqy>.

142 International Press Institute, « Poland: Purge of editors begins despite court ruling suspending purchase of Polska Press », 30 avril 2021, voir : <https://bit.ly/3thz6su>

143 International Press Institute, « Poland: Veto of 'lex-TVN' a victory for media freedom », 10 janvier 2022, voir : <https://ipi.media/poland-veto-of-lex-tvn-a-victory-for-media-freedom/>

144 International Press Institute, « Concerns over increasing meddling in independence of Czech public broadcaster », 1er avril 2021, voir : <https://ipi.media/concerns-over-increasing-meddling-in-independence-of-czech-public-broadcaster/>.

145 International Press Institute, « After Czech elections, new push for public media independence (HlidacíPes) », 1 décembre 2021, voir : <https://ipi.media/after-czech-elections-new-push-for-public-media-independence/>.

■ Le gouvernement slovène de Janez Janša a privé l'agence de presse nationale¹⁴⁶ de financement pendant neuf mois jusqu'à ce qu'elle signe un nouveau contrat, restrictif, qui renforce la surveillance du gouvernement via son Bureau de communication. Par ailleurs, le parti au pouvoir SDS a été accusé d'ingérence politique dans les salles de rédaction après qu'il a renvoyé plusieurs rédacteurs tandis qu'une récente modification de la grille des programmes de RTV Slovenija a entraîné un mouvement de contestation du personnel et des accusations d'ingérence politique¹⁴⁷.

■ Le détournement des fonds publics pour favoriser les chaînes de propagande progouvernementale est endémique en Hongrie et en Pologne et de plus en plus forte en Slovénie. Ce phénomène s'est aussi ouvertement produit en Grèce¹⁴⁸. En Autriche, l'attribution des publicités publiques aux médias selon le favoritisme politique plutôt que la qualité pose problème depuis longtemps. L'ancien Chancelier autrichien Sebastian Kurz a brusquement dû démissionner car il était soupçonné d'avoir utilisé des fonds publics pour s'assurer une couverture médiatique favorable¹⁴⁹. L'ampleur réelle du problème est difficile à évaluer car les contrats publics sont protégés par le « secret commercial » et un manque de transparence des audits des comptes publics.

146 Alerte « L'Agence de presse slovène (STA) sous la pression financière du gouvernement », publiée le 13 avril 2021.

147 International Press Institute, « Slovenia: Concerns over controversial changes to RTV programming », 25 novembre 2021, voir : <https://ipi.media/slovenia-concerns-over-controversial-changes-to-rtv-programming/>.

148 Alerte « Les médias grecs critiques exclus ou défavorisés lors de la répartition de l'aide financière de l'État pendant la pandémie de Covid-19 », publiée le 23 juillet 2020.

149 Politico, « Austria's Sebastian Kurz steps down amid corruption probe », 9 octobre 2021, voir : <https://www.politico.eu/article/austrias-sebastian-kurz-resigns/>.

Logiciel espion Pegasus : des journalistes pris pour cible en Europe



Rayma (Venezuela) / Cartooning for Peace

■ La surveillance a un impact majeur sur le journalisme. Elle renforce la vulnérabilité des journalistes car ils sont susceptibles d’être constamment épiés par des acteurs étatiques ou non étatiques. Elle menace la confidentialité de leurs sources et celles-ci, à leur tour, risquent d’être dissuadées de parler aux médias. Elle contraint en outre les journalistes à appliquer de lourds protocoles de sécurité et à employer des technologies et du matériel chers et sophistiqués.

■ Les journalistes qui ont participé au projet Pegasus – plus de 80 reporters issus de dix-sept organismes médiatiques présents dans onze pays, dont le travail a été coordonné par Forbidden Stories avec le soutien technique du Security Lab d’Amnesty International – ont publié en juillet 2021 des informations sur des fuites massives concernant plus de 50 000 numéros de téléphone désignés comme cibles de la surveillance de Pegasus, un logiciel espion de l’entreprise israélienne NSO Group. Certains États membres du

CdE – l’Azerbaïdjan, la Hongrie et la Pologne¹⁵⁰ – ont été cités dans l’enquête comme ayant eu recours à cette technologie pour surveiller des journalistes.

■ NSO affirme qu’elle contrôle rigoureusement la situation de ses clients en matière de droits humains avant de les autoriser à utiliser ses outils de surveillance¹⁵¹. Toutefois, ces révélations montrent comment cette technologie a été systématiquement détournée pour surveiller des journalistes, des défenseurs des droits de l’homme, des universitaires, des avocats, des diplomates, des responsables politiques et plusieurs chefs d’État.

■ En septembre, Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l’homme des Nations Unies, s’est exprimée au sujet des implications des révélations du projet Pegasus lors d’une audition de la commission des questions juridiques et des droits de l’homme de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe. Elle a souligné que les États devaient respecter les normes internationales sur les droits humains et donc ancrer leurs mesures de surveillance dans la loi, celles-ci devant poursuivre un but légitime et ne pouvant être justifiées que dans des circonstances étroitement définies. Une surveillance de cette ampleur par les pouvoirs publics ne pourrait jamais respecter ces critères, a-t-elle dit. En outre, les États ont non seulement le devoir de s’abstenir de tels abus mais aussi de protéger les personnes grâce à des régimes législatifs et institutionnels forts tels que ceux que présentent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme¹⁵².

■ Les premières révélations sur l’usage du logiciel espion Pegasus pour surveiller des journalistes datent de 2017 : Article 19 et d’autres organisations avaient alors publié un rapport¹⁵³ alertant sur le fait que Pegasus avait servi à surveiller des journalistes mexicains. Le service de messagerie privée WhatsApp avait également révélé en 2019 que plus de 1 400 utilisateurs avaient été ciblés. Apple, plus récemment, a révélé que certains de ses utilisateurs avaient été placés sous surveillance avec le logiciel espion de NSO.

150 The Guardian, « More Polish opposition figures found to have been targeted by Pegasus spyware », 17 février 2022, voir : <https://www.theguardian.com/world/2022/feb/17/more-polish-opposition-figures-found-to-have-been-targeted-by-pegasus-spyware>.

151 The Guardian, « EU commissioner calls for urgent action against Pegasus spyware », 15 septembre 2021, voir : <https://www.theguardian.com/news/2021/sep/15/eu-poised-to-tighten-privacy-laws-after-pegasus-spyware-scandal>.

152 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, « Committee on Legal Affairs and Human Rights, Parliamentary assembly Council of Europe Hearing on the implications of the Pegasus spyware », 14 septembre 2021, voir : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27455&LangID=E>.

153 Article 19, « Mexico: Pegasus revelations prompt fresh calls for truth », 20 juillet 2021, voir : <https://www.article19.org/resources/mexico-pegasus-revelations-prompt-fresh-calls-for-truth/>.

■ Selon l'enquête menée dans le cadre du projet Pegasus, des journalistes de plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe ont été espionnés avec Pegasus, en particulier des journalistes azerbaïdjanais, belges, britanniques, français, hongrois et espagnols. Certains de ces journalistes ont probablement été espionnés par des pays non-membres du Conseil de l'Europe, en particulier le Maroc, qui aurait espionné des journalistes français et espagnols, même si le Royaume dément avec véhémence ces allégations et poursuit en justice tout média qui ose formuler de telles accusations. En outre, un journaliste belge spécialisé dans la région des Grands lacs d'Afrique a été informé par les services belges du renseignement militaire que son téléphone avait été compromis.

■ Des États membres du Conseil de l'Europe ont reconnu s'être servis du logiciel espion Pegasus, notamment la Hongrie, où le consortium de journalistes a publié des informations sur au moins cinq journalistes¹⁵⁴ qui auraient figuré parmi les cibles. En outre, l'Allemagne a reconnu que ses services fédéraux de renseignement avaient employé le logiciel espion. Frank Überall, président de l'Association des journalistes allemands, a posé la question de savoir « si, lorsque les journalistes étaient surveillés à leur insu, leurs sources restaient malgré tout en sécurité ». Il n'a pas obtenu de réponse¹⁵⁵. L'Azerbaïdjan a elle aussi vraisemblablement dû avoir recours au logiciel Pegasus contre ses propres ressortissants, dont plusieurs journalistes. En décembre 2021, 82 organisations internationales ont publié une lettre commune invitant l'UE à prendre des mesures ciblées contre NSO Group. Un certain nombre d'organisations et de médias ont par ailleurs intenté des actions en justice afin que des enquêtes sérieuses et des poursuites soient lancées suite à ces accusations d'intrusion.

■ Des organisations de la société civile du monde entier ont appelé à adopter des réglementations internationales plus strictes sur l'utilisation et l'exportation de logiciels espions. Le 25 mars, l'UE a adopté un règlement sur les exportations de technologies de surveillance à double usage par des entreprises basées dans l'UE. La législation cherche à éviter qu'il ne soit porté atteinte aux droits humains, y compris par un pays tiers où les journalistes sont ciblés et espionnés en raison de leur travail. Des groupes de la société civile ont salué l'adoption de certaines des mesures mais se sont également dits déçus que le texte ne soit pas plus ambitieux et n'impose pas des conditions plus claires et plus fortes aux États membres et aux sociétés exportatrices de l'UE pour la mise en œuvre des nouvelles règles.

154 Hungary Today, « Orbán Gov't Accused of Using 'Pegasus' Spyware Against Political Opponents, Journalists », 19 juillet 2021, voir : <https://hungarytoday.hu/hungarian-journalists-pegasus-software-hungary/>.

155 Deutsche Welle, « German police secretly bought NSO Pegasus spyware », 7 septembre 2021, voir : <https://www.dw.com/en/german-police-secretly-bought-nso-pegasus-spyware/a-59113197>.

Kosovo*

■ Le Kosovo* n'est pas un pays membre du Conseil de l'Europe et par conséquent pas non plus de la Plateforme mais l'évolution de la liberté de la presse y mérite notre attention. Le 6 décembre 2021, le Parlement a voté et approuvé le nouveau conseil d'administration de la radiotélévision publique du Kosovo. Le processus de recrutement et la composition de cet organe ont été salués aux échelons national et international. ECPMF, IPI et EFJ se sont félicités de la sélection faite et ont estimé que « le processus était fondé sur des principes et professionnel ». Le conseil examine actuellement le travail de la direction et analyse des accusations de malversations financières et de censure.

■ En 2021, l'Association des journalistes du Kosovo a enregistré 29 affaires de menaces et autres violations de la liberté des médias sur la plateforme SafeJournalists. Ces affaires portaient notamment sur des agressions physiques, des menaces juridiques par le parquet et des campagnes de dénigrement¹⁵⁶.

■ Des assassinats de journalistes restent impunis (voir l'encadré ci-dessous). Les enquêtes sur des meurtres de journalistes commis entre 1998 et 2005 n'ont pas beaucoup progressé.

■ Il conviendrait d'ajouter le Kosovo* à la Plateforme afin que les partenaires puissent réunir et diffuser des informations sur des affaires très préoccupantes concernant la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans ce pays. Par ailleurs, des affaires qui se sont produites dans l'Europe du Sud-Est, notamment en matière d'impunité, nécessitent une collaboration régionale : la participation du Kosovo* aiderait donc les pays de la région à unir leurs forces pour résoudre des affaires.

156 Page Safejournalists.net, voir : <https://safejournalists.net/sulmet-ndaj-gazetareve/?lang=ks>.

L'impunité pour les meurtres et disparitions de journalistes serbes et albanais entre 1998 et 2005

Entre 1998 et 2005, vingt meurtres, enlèvements et disparitions de journalistes et acteurs des médias serbes, albanais et étrangers ont été commis. Dans dix-neuf d'entre eux, personne n'a été tenu responsable. Les journalistes et acteurs des médias concernés sont les suivants :

Ismail Bërbatovci, journaliste : disparu en juillet 1998 ;

Ranko Perenić et Đuro Slavuj, journalistes, disparus en août 1998 alors qu'ils travaillaient pour Radio Pristina ;

Nebojša Radošević, journaliste, et Vladimir Dobričić, photographe, kidnappés en octobre 1998 ;

Afrim Maliqi, journaliste, assassiné en décembre 1998 ;

Enver Maloku, journaliste et chef du Centre d'information du Kosovo*, assassiné en janvier 1999 ;

Haki Braha, journaliste de RTP, tué en mars 1999 ;

Ljubomir Knežević, correspondant du quotidien serbe Politika, disparu en mai 1999 ;

Gabriel Grüner, Volker Krämer, journalistes de Stern, et le traducteur Senol Alit, assassinés en juin 1999 ;

Aleksandar Simović Sima, journaliste de Media Action International, assassiné en août 1999 ;

Krist Gegaj, rédacteur de RTV, assassiné en septembre 1999 ;

Momir Stokuća, photojournaliste, assassiné en septembre 1999 ;

Shefki Popova, journaliste de Rilindja, assassiné en septembre 2000 ;

Marjan Melonaši, journaliste, disparu en septembre 2000 ;

Xhemail Mustafa, journaliste de Bota Sot, assassiné en novembre 2000 ;

Bekim Kastrati, photojournaliste de Bota Sot, assassiné en octobre 2001 ;

Bardhyl Ajeti, journaliste et chroniqueur de Bota Sot, assassiné en juin 2005.

Il est indispensable que les États prennent des mesures fortes pour combattre l'impunité des crimes commis contre des journalistes et des travailleurs des médias, notamment ceux qui datent de plusieurs années, dans le souci de la bonne administration de la justice et d'une meilleure protection des travailleurs des médias. Compte tenu de ce qui précède, les partenaires de la Plateforme soutiennent l'appel à la création d'une commission internationale d'experts chargés d'enquêter sur les meurtres et disparitions de ces journalistes et travailleurs des médias au Kosovo*. Les partenaires appellent en outre les organes européens et internationaux à suivre les enquêtes sur ces meurtres et disparitions et à informer le public à leur sujet.

Bélarus

■ Le Bélarus reste en dehors du système d’alerte de la Plateforme. Toutefois, vu l’escalade de la répression de la liberté des médias dans le pays depuis l’élection présidentielle d’août 2020 et les manifestations de masse qui ont suivi, les organisations partenaires de la Plateforme ont décidé d’inclure le Bélarus dans le rapport annuel et d’exhorter la communauté internationale à prendre des mesures fortes pour que cesse la répression virulente des journalistes par les autorités bélarussiennes¹⁵⁷.

■ En 2021, la BAJ (Association bélarussienne de journalistes) a signalé 112 cas de journalistes détenus, six de journalistes ayant subi des actes d’une violence extrême de la part des forces de sécurité, et 29 de journalistes condamnés à une arrestation administrative. Tous ces agissements soulignent la volonté d’intimider les médias et journalistes indépendants, dont un grand nombre a été contraint à l’exil. Ces agissements ne peuvent en aucun cas être raisonnablement considérés comme une réponse à une perturbation de l’ordre public.

Poursuites pénales

■ Le 18 février 2021, deux journalistes de Belsat¹⁵⁸ ont été condamnés à deux ans de prison après avoir diffusé un reportage en direct d’un rassemblement contre la mort d’un manifestant en novembre 2020¹⁵⁹.

■ Le 2 mars 2021, le tribunal du district Moskovsky à Minsk a condamné la journaliste de TUT.BY Katsiaryna Borisevich à six mois de prison pour avoir divulgué des secrets médicaux après qu’elle ait contredit les déclarations officielles sur la mort d’un manifestant qui, selon les autorités, était souû au moment des faits.

■ Le 2 août 2021, le tribunal du district d’Ivanovo a condamné Sergei Gordievich, correspondant de Drogichinsky pour la région Pergiï, à un an et

157 Reporters sans frontières, « Report on persecution of journalists and mass media in Belarus, August 1, 2020 - July 1, 2021 », voir : https://drive.google.com/file/d/1JDqnEvv_AYvz7LyEA6C6vkMAA30KMEMS/view.

158 Daria Chultsova et Katsiaryna Andreyeva.

159 Reporters sans frontières, « RSF dénonce “la volonté d’annihiler tout journalisme indépendant” au Bélarus après la condamnation de deux journalistes à deux ans de prison », 19 février 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/rsf-denonce-la-volonte-dannihiler-tout-journalisme-independant-au-belarus-apres-la-condamnation-de>.

demi de prison pour avoir « insulté Loukachenko » et « diffamé des policiers » dans un échange sur le réseau social Telegram¹⁶⁰.

■ Le 18 mai 2021, le service des enquêtes financières du Comité de contrôle d'État a perquisitionné les bureaux du plus grand média d'information indépendant biélorussien, TUT.BY, et le domicile des membres du personnel. Les perquisitions s'inscrivaient dans le cadre de l'ouverture d'une instruction pénale pour évasion fiscale d'une ampleur particulièrement vaste. À ce jour, quinze journalistes, employés et anciens employés de TUT.BY et les entreprises partenaires sont en détention provisoire. Le même jour, le ministère de l'Information a décidé de limiter l'accès du public à TUT.BY et à ses sites miroirs, puis, en août, il a qualifié d'« extrémiste » le contenu des portails et de leurs pages sur les réseaux sociaux. Le 7 octobre 2021, le Comité d'investigation a ouvert une enquête contre la direction et les employés de TUT.BY pour « incitation à l'hostilité ou la haine raciale, nationale, religieuse ou autre, commise en bande », dont la peine peut aller jusqu'à douze ans de prison¹⁶¹.

■ D'autres personnes attendent leur jugement. En 2021, plus de trente travailleurs des médias ont été placés en détention dans le cadre d'une affaire pénale.

Détournement d'aéronef en vue de procéder à une arrestation

■ Le 23 mai, le gouvernement biélorussien a ouvertement violé les règles de l'aviation civile en forçant un vol de Ryanair reliant Athènes à Vilnius à atterrir à Minsk pour pouvoir arrêter Raman Pratasevich, ancien rédacteur en chef de la chaîne Telegram NEXTA, à l'aéroport national de Minsk. Pratasevich, dont le nom figurait sur la liste des ressortissants biélorussiens recherchés pour faits de terrorisme, a d'abord été placé au centre de détention provisoire n° 1, à Minsk, puis il aurait été assigné à résidence à une adresse inconnue.

160 Association biélorussienne de journalistes, « Зняволеная журналіста 'Першара Рэгіёна' Сяргея Гардзевіча адправлі ў калонію ў Шклоў », 27 octobre 2021, voir : <https://bit.ly/3q9qSAм>.

161 Reporters sans frontières, « Biélorus : RSF dénonce la tentative des autorités de réduire au silence le principal média indépendant du pays », 19 mai 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/belarus-rsf-denonce-la-tentative-des-autorites-de-reduire-au-silence-le-principal-media-independant>.

Selon ses parents, il a été contraint de faire des aveux publics au moins à trois reprises¹⁶².

■ Le 1^{er} octobre, Gennady Mozheiko, correspondant de Komsomolskaya Pravda (KP) au Bélarus, a été arrêté dans ce pays. Il a été placé en détention en raison d'un article publié sur le site web de KP dans lequel il citait une ancienne camarade de classe d'Andrei Zeltser dont elle disait du bien. Celui-ci avait été abattu lors d'une descente dans son appartement après avoir tiré sur un agent du KGB, selon la version officielle. L'article n'était resté en ligne que quelques minutes avant que la rédaction ne décide de le retirer. Malgré tout, les autorités bélarussiennes ont bloqué le site web quelques jours plus tard¹⁶³.

Violence

■ Le 12 mai 2021, les journalistes Aliaksandr Burakou (Deutsche Welle) et Uladzimir Laptsevich (6tv.by) ont été arrêtés à Mahiliou, alors qu'ils assuraient la couverture du procès pénal de militants de l'opposition. Les deux journalistes, accusés, sur la base du seul témoignage d'un policier, de « participation récurrente à un événement non autorisé sur une période de douze mois », ont été condamnés à 20 jours de prison. En prison, comme ils l'ont indiqué au tribunal, ils ont couché « sur la dure » pendant 20 jours en étant réveillés deux fois par nuit. En journée, ils étaient amenés dans le couloir, contraints de se déshabiller

162 Reporters sans frontières, « Séquence cauchemardesque pour les médias au Bélarus, qui porte à 24 le nombre de journalistes détenus », 25 mai 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/sequence-cauchemardesque-pour-les-medias-au-belarus-qui-porte-24-le-nombre-de-journalistes-detenus> ; « RSF dépose une plainte en Lituanie contre Alexandre Loukachenko pour "détournement avec intention terroriste" », 25 mai 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/rsf-depose-une-plainte-en-lituanie-contre-alexandre-loukachenko-pour-detournement-avec-intention> ; « Nous saluons l'ouverture d'une enquête en Lituanie en droite ligne avec notre plainte contre Loukachenko », 27 mai 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/rsf-nous-saluons-louverture-dune-enquete-en-lituanie-en-droite-ligne-avec-notre-plainte-contre> ; « Détournement de l'avion de RyanAir par le Bélarus : « RSF transmet de nouveaux éléments au procureur lituanien suite à sa plainte », 6 juillet 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/detournement-de-lavion-de-ryanair-par-le-belarus-rsf-transmet-de-nouveaux-elements-au-procureur> ; « UN experts will examine the arbitrary detention of journalist Raman Pratasevich », 28 juillet 2021, voir : <https://rsf.org/en/news/belarus-un-experts-will-examine-arbitrary-detention-journalist-raman-pratasevich> ; « Bélarus : 6 mois après l'arrestation de Raman Pratassevitch, "l'extrémisme" est devenu l'arme maîtresse du régime contre les médias », 23 novembre 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/belarus-6-mois-apres-larrestation-de-raman-pratassevitch-lextremisme-est-devenu-larme-maitresse-du>.

163 Association bélarussienne de journalistes, « Адвакат журналіста Генадзя Мажэйкі: Ён здаровы, бадзёры! », 16 novembre 2021, voir : <https://bit.ly/3qazRS2>.

complètement et de rester debout près du mur les jambes très écartées. Les geôliers les frappaient aux jambes s'ils ne les écartaient pas assez¹⁶⁴.

Perquisitions et fouilles

■ En 2021, les forces de police ont invoqué des motifs variés pour procéder à des dizaines de descentes au domicile de journalistes biélorussiens et dans les locaux de médias biélorussiens ; en voici quelques exemples : suspicion de recel de soi-disant produits d'information extrémistes ; instruction d'affaires pénales concernant des journalistes ; accusations d'insultes en ligne aux représentants d'organes de l'État ainsi qu'au Président ; instruction d'une affaire pénale pour organisation et préparation d'actes portant gravement atteinte à l'ordre public, ou saisie de tous les tirages d'un numéro. Les médias ayant subi ce type de pression sont notamment Novy Chas, Virtualny Brest47, Hrodna.life, Newgrodnno.by, BelaPAN, Hantsavitski Chas, Hazeta Slonimskaya, KYKY.org, Narodnaya Volia, et l'Association biélorussienne de journalistes.¹⁶⁵

Dissolution de l'Association biélorussienne de journalistes

■ Le 27 août 2021, la Cour suprême du Bélarus a pris la décision de liquider l'Association biélorussienne de journalistes (BAJ), un organe médiatique indépendant qui était en activité depuis 1995 et comptait quelque 1 500 travailleurs des médias. Le ministère de la Justice a accusé l'ONG de « violations répétées de la loi ». Dans ses lettres des 9 et 16 juin, il invitait la BAJ à lui fournir des milliers de documents remontant jusqu'au 1^{er} janvier 2018, ce que l'Association était incapable de faire en raison de la confiscation et de la fermeture de ses locaux. Les autorités ont aussi dénoncé l'absence d'adresse légale de deux antennes locales de la BAJ – une accusation rejetée par l'intéressée¹⁶⁶.

164 Reporters sans frontières, « Bélarus : des journalistes dénoncent les tortures subies en prison », 19 mai 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/belarus-des-journalistes-denoncent-les-tortures-subies-en-prison>.

165 Deutsche Welle, « Belarus: Police raid homes of journalists, activists », 16 février 2021, voir : <https://www.dw.com/en/belarus-police-raid-homes-of-journalists-activists/a-56587485>.

166 Reporters sans frontières, « Bélarus : après la liquidation de la BAJ, RSF appelle à soutenir la résistance des journalistes », 1^{er} septembre 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/belarus-apres-la-liquidation-de-la-baj-rsf-appelle-soutenir-la-resistance-des-journalistes> ; « Bélarus : RSF intervient devant la Cour suprême pour contester la requête en dissolution de l'Association des journalistes du Bélarus (BAJ) », 10 août 2021, voir : <https://rsf.org/fr/actualites/belarus-rsf-intervient-devant-la-cour-supreme-pour-contester-la-requete-en-dissolution-de>.

Accusations accrues d'extrémisme

■ Depuis août 2021, treize médias¹⁶⁷ ont été qualifiés d'« extrémistes ». Leurs journalistes et leurs abonnés encourent des poursuites pénales et des peines pouvant aller jusqu'à sept ans de prison, même rétroactivement¹⁶⁸.

■ D'autres amendements apportés au cadre réglementaire sont venus restreindre le travail du média indépendant. En mai 2021, les autorités biélorusses ont adopté un certain nombre de lois visant à créer des obstacles à leur travail et légitimant la répression, notamment la loi n° 110-Z « portant modification des lois sur les questions touchant aux médias ».

Propagande

■ Le radiodiffuseur public biélorusse BTRC (Société nationale étatique de radiotélécommunication de la République du Bélarus), dont l'appartenance à l'Union européenne de radio-télévision (UER) a été suspendue en mai dernier en raison de la diffusion d'interviews visiblement obtenues sous la contrainte et d'autres éléments très inquiétants¹⁶⁹, reste une machine de propagande au service du régime.

■ Au moment de la rédaction de ce rapport, 25 journalistes et neuf autres salariés de médias étaient arbitrairement détenus au Bélarus¹⁷⁰.

167 TUT-BY, le site d'information le plus prisé (maintenant appelé Zerkalo), le média d'actualité sportive Tribuna.com, l'agence de presse Belapan, le média en exil Belsat et Euroradio, le service biélorusse de Radio Free Europe/Radio Liberty Radio Svaboda, des médias régionaux comme Hrodna.life, Barysukiya Naviny, Ex-Press.by et Brestskaya Gazeta, les chaînes Telegram du magazine de mode de vie Kyky et de l'organe médiatique Beloruskiy Partizan.

168 Reporters sans frontières, « Bélarus : 6 mois après l'arrestation de Raman Pratashevitch, "l'extrémisme" est devenu l'arme maîtresse du régime contre les médias », 23 novembre 2021, voir : <https://bit.ly/38Dm3tf>.

169 Union européenne de radio-télévision, « EBU Executive Board agrees to suspension of Belarus member BTRC », 28 mai 2021, voir : <https://bit.ly/3Jg9vWo>.

170 Reporters sans frontières, « Baromètre des violations de la liberté de la presse », voir : <https://rsf.org/fr/barometre>.

Journalistes et travailleurs des médias détenus au Bélarus

Katsiaryna Andreyeva (Belsat),
Daria Chultsova (Belsat),
Ksenia Lutskina (ex-journaliste de Belarus 2),
Andrei Alexandrov (journaliste et gestionnaire de médias),
Denis Ivashin (journaliste à l'hebdomadaire Novy Chas),
Yasep Palubiatka (correspondant de la Gazeta Slonimskaya à Masty),
Sergei Gordievich (correspondant de Pergi dans la zone de Drogichinsky),
Andrzej Poczobut (TVP Polonia),
Maryna Zolatava (rédactrice en chef, TUT.BY),
Volha Loika (TUT.BY),
Alena Talkachova (TUT.BY),
Valeria Kastiougova (rédactrice en chef, Belaruskaya Shtogonika),
Yahor Martsinovich (rédacteur en chef, Nasha Niva),
Aliaksandr Ivulin (Tribuna),
Iryna Lewshyna (rédactrice en chef et directrice, BelaPAN),
Gennady Mozheiko (Komsomolskaya Pravda In Belarus),

Dzmitry Navazhylau (ancien directeur de BelaPAN),
Aliaksandr Daineka (directeur adjoint de TUT.BY),
Andrei Skurko (Nasha Niva),
Iryna Slaunikava (Belsat),
Andrey Kuznechyk (ex-RFE/RL),
Siarhei Satsuk (rédacteur en chef, Ezhednevnik),
Aleh Hruzdilovich (RFE/RL),
Eduard Palchys (1863x.Com),
Ihar Losik (RFE/RL, RB Golovnogo Mozga Telegram channel),
Raman Pratasevich (RB Golovnogo Mozga Telegram channel, assigné à résidence), et **Iryna Kastsiuchenka** (ancienne juriste à TUT.BY),
Katsiaryna Tkatchenka (juriste, TUT.BY),
Andrei Audzeyau (gestionnaire, TUT.BY),
Maria Novik (comptable, TUT.BY),
Darya Danilava (directrice de Rocketdata et Tam.by),
Ala Lapatka (ingénieur en chef, TUT.BY),
Iryna Rybalka (directrice adjointe, TUT.BY),
Anzhela Asad (comptable, TUT.BY),
Liudmila Chekina (directrice générale, TUT.BY).

Sections institutionnelles

Conseil de l'Europe

■ En juin 2021, à la conférence du Conseil de l'Europe réunissant les ministres responsables des médias, un événement qui était attendu de longue date, les États membres se sont publiquement engagés à prendre des mesures pour remédier à ce que la Secrétaire Générale a qualifié de « recul important » de la protection de la liberté d'expression et des autres droits fondamentaux. Elle a déploré le fait que plus de 300 arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme prononcés contre des États pour violation de l'article 10 de la CEDH, notamment pour emprisonnement arbitraire de journalistes, n'ont pas été exécutés¹⁷¹.

■ Les ministres ont adopté des résolutions politiques, notamment sur la sécurité des journalistes, et une déclaration finale¹⁷². Ils ont approuvé : un projet de création d'un cadre juridique sur la protection contre la menace que posent les actions judiciaires abusives ou vexatoires ; l'élaboration de politiques et de mécanismes contre la désinformation, la manipulation politique des médias et les incidences préjudiciables que la convergence numérique et l'intelligence artificielle ont sur la liberté des médias¹⁷³. À la conférence, les partenaires de la Plateforme ont appelé à une impulsion politique et au lancement « d'un dialogue franc et pragmatique » avec le Comité des Ministres afin de renverser le recul enregistré en Europe en matière de liberté de la presse. Ils ont demandé aux États membres de s'appuyer sur les constatations de la Plateforme pour fixer les objectifs hautement prioritaires des initiatives visant à juguler les menaces et obstacles à la liberté des médias. Les orateurs ont proposé un « plan d'adoption de mesures efficaces en faveur de la sécurité des médias et des journalistes » qui est fondé sur les dix principales recommandations énoncées dans le rapport et qui vise tout particulièrement à améliorer la protection des journalistes lors des événements et manifestations publiques, à mettre un terme à l'incrimination du journalisme par des lois répressives,

171 Conseil de l'Europe, Rapport de la Secrétaire Générale, « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit », mai 2021, voir : <https://www.coe.int/fr/web/secretary-general/report-2021#page-0>.

172 Conseil de l'Europe, page sur les documents de la conférence, voir : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/media2021nicosia-conference-documents>.

173 Conseil de l'Europe, « Les ministres des Affaires étrangères fixent le cap du Conseil de l'Europe pour les quatre années à venir », 21 mai 2021, voir : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/foreign-affairs-ministers-set-the-council-of-europe-s-course-for-the-next-four-years>.

dures, et à faire tout le nécessaire pour juguler le déluge croissant d'actions judiciaires abusives ciblant les journalistes d'investigation.

■ En 2021, le groupe des Amis de la liberté des médias à Strasbourg s'est étoffé pour atteindre une douzaine de représentants permanents des États membres. En décembre, le Conseil de l'Europe a annoncé qu'il dévoilerait des informations détaillées sur une campagne de sensibilisation et un dialogue avec les autorités étatiques, les organismes de journalistes et divers autres acteurs partout en Europe dont l'objet sera l'information et la promotion de mesures efficaces visant à renforcer la protection du journalisme et à supprimer les causes sous-jacentes de l'impunité judiciaire¹⁷⁴.

■ Conformément à l'engagement qu'elle avait pris après son élection en 2019, la Secrétaire Générale a établi une série de rapports thématiques approfondis sur des thèmes liés à la liberté et à la sécurité des médias, et notamment sur les restrictions liées à la Covid-19 qui ont été imposées aux journalistes dans l'exercice de leur métier¹⁷⁵, sur la sécurité des journalistes¹⁷⁶, et, en novembre 2021, sur trois grandes sources de préoccupation : la sécurité des travailleurs des médias assurant la couverture des manifestations publiques, les interdictions visant la radiodiffusion et internet, et les actions en justice abusives ou vexatoires¹⁷⁷.

■ Ces recherches approfondies et ces documents de fond ont jeté la base d'un dialogue ciblé que la Secrétaire Générale a prévu d'aborder au sein du Comité des Ministres sur des questions particulièrement préoccupantes touchant à la liberté d'expression. Les représentants des organisations partenaires de la Plateforme ont par ailleurs été invités à participer à des réunions du Comité des Ministres au cours desquelles des questions préoccupantes ont été examinées.

174 Conseil de l'Europe, Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), voir : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/cdmsi>.

175 Conseil de l'Europe, « Respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 », 7 avril 2020, voir : <https://rm.coe.int/sg-inf-2020-11-respecter-la-democratie-l-etat-de-droit-et-les-droits-d/16809e1f3f>.

176 Conseil de l'Europe, « Sécurité des journalistes », 4 février 2021, voir : <https://rm.coe.int/securite-des-journalistes/1680a15115>.

177 Conseil de l'Europe, « Current trends in threats to Freedom of Expression: interference with the coverage of public events, broadcasting bans and strategic lawsuits », 22 novembre 2021, voir : <https://bit.ly/3uBKj7z>.

Union européenne

■ La Commission européenne a continué de mettre en œuvre les engagements pris lors des élections de 2019 et donc adopté des mesures visant à mieux défendre la liberté de la presse dans les États membres de l'UE. Nombre de ces réformes sont toujours en cours d'élaboration et certaines font partie de la série d'engagements énoncés en décembre 2020 dans le plan d'action pour la démocratie européenne¹⁷⁸. Toutes font appel aux États membres pour mettre en œuvre les mesures visées et veiller à ce que ces dernières aient un impact positif sur la vie et le travail des journalistes dans l'UE.

■ Le Mécanisme de protection de l'État de droit¹⁷⁹, l'outil de la Commission européenne servant à évaluer, entre autres, le respect de la liberté et le pluralisme des médias, est entré dans sa deuxième année de fonctionnement. Bien que des groupes de défense de la liberté de la presse et des organisations de journalistes continuent de contribuer au rapport annuel du mécanisme, qui contient un chapitre pour chaque État membre, des membres de la société civile se sont concertés pour appeler la Commission à améliorer et réformer le système afin qu'il fonctionne efficacement pour les journalistes et les défenseurs de la liberté de la presse. La Commission a répondu, pendant la période de référence, que les médias de service public, qui étaient auparavant exclus du rapport, seraient inclus dans l'édition 2022. Elle a également confirmé que les chapitres par pays contiendraient des recommandations qui permettraient aux groupes de défense de la liberté de la presse et aux collectifs de journalistes de proposer des critères plus clairs sur les mesures à adopter par les autorités nationales pour améliorer la liberté de la presse dans les divers États membres.

■ La Commission européenne a poursuivi son projet d'adoption de mesures anti-ASPAP, prévu pour 2022. En 2021, un groupe d'experts sur les ASPAP, composé d'experts juridiques, d'universitaires et de membres de la société civile, a continué d'évaluer les mesures politiques ou législatives que la Commission européenne pourrait mettre en œuvre pour remédier à la fréquence de ces actions judiciaires vexatoires. En outre, le 4 octobre, la Commission a lancé une consultation publique¹⁸⁰ à l'intention des personnes ou groupes affectés par les ASPAP afin d'apporter la preuve du problème et de trouver d'éventuelles

178 Commission européenne, « Plan d'action pour la démocratie européenne: renforcer les démocraties de l'UE », 3 décembre 2020, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2250.

179 Commission européenne, page sur le mécanisme de protection de l'État de droit, voir : https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/upholding-rule-law/rule-law/rule-law-mechanism_fr.

180 Commission européenne, « Action de l'UE contre les recours abusifs («poursuites-bâillons») visant des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme », voir : <https://bit.ly/3M3u75f>.

solutions concrètes. La Commission européenne a annoncé qu'elle envisageait de modifier la législation de l'UE en vigueur au sujet des régimes juridictionnels et des conflits de loi, notamment Bruxelles I¹⁸¹ et Rome II¹⁸², pour mettre fin au recours abusif aux ASPAP transfrontalières (transnationales). La société civile a continué de pousser la Commission européenne à adopter une directive anti-ASPAP pour harmoniser les législations des États membres sur ces actions abusives.

■ Le 16 septembre, la Commission européenne a présenté sa Recommandation concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne¹⁸³. Le texte contient une série de propositions à l'intention des États membres, à savoir, notamment : veiller au lancement effectif d'enquêtes et de poursuites visant les infractions pénales perpétrées à l'encontre de journalistes ; améliorer la protection des journalistes lors des manifestations ; former les journalistes et les forces de l'ordre ; renforcer la sécurité des journalistes en ligne et donner davantage de moyens aux femmes journalistes, aux journalistes issus de minorités et à ceux qui travaillent sur les questions d'égalité. Le texte appelle les États membres à transmettre à la Commission, 18 mois après l'adoption, toute information pertinente sur les mesures et initiatives prises dans le cadre des recommandations. Comme ce texte n'est pas contraignant, la communauté de défense de la liberté de la presse insiste auprès de la Commission européenne afin de savoir comment elle compte s'y prendre pour inciter les États membres à promulguer les réformes voulues. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission européenne envisageait à la fois de lancer une stratégie de mise en œuvre et une étude sur les indicateurs clés permettant de suivre les mesures prises par les États membres à l'échelon national. On ignore encore de quelle façon le Conseil de l'Europe coordonnera son travail avec celui de la Commission européenne afin de mettre en œuvre sa propre Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, qui contient elle aussi un large éventail de mesures de protection préventives et d'étapes visant à renforcer la responsabilité des États.

181 Parlement européen et Conseil, « Règlement (UE) N° 1215/2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale », 12 décembre 2012, voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32012R1215>.

182 Parlement Européen et Conseil, « Règlement (CE) n° 864/2007 sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II) », 11 juillet 2007, voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32007R0864>.

183 Commission européenne, « Recommandation concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne », 16 septembre 2021, voir : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/recommendation-protection-safety-and-empowerment-journalists>.

■ À la fin de l'année, il était prévu que les négociations interinstitutionnelles concernant la législation sur les services numériques et la législation sur les marchés numériques, textes contenant des propositions de réglementation des services et des marchés numériques, aboutissent en 2022. La législation sur les services numériques, qui est un règlement et donc un texte contraignant pour tous les États membres de l'UE, devrait inclure des mesures plus ciblées et plus restrictives visant à ce que les géants du numérique assument leurs responsabilités. La législation sur les marchés numériques (elle aussi un règlement) devrait évoquer le rôle fort que jouent les géants du numérique en tant que passerelle entre les clients et les entreprises. Les défenseurs de la liberté de la presse et de la liberté d'expression continuent de pousser les institutions de l'UE à veiller à ce que la législation sur les services numériques garantisse la liberté d'expression en ligne et respecte le caractère privé des communications des utilisateurs, à ce que les politiques en matière de suppression de contenu prévoient des délais adéquats afin de limiter la suppression excessive de contenus légitimes en ligne, et à ce que les conditions d'utilisation de ces services prévoient des garanties ayant force contraignante en matière de droits humains, conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

■ Le 19 avril, le commissaire au marché intérieur, Thierry Breton, a annoncé¹⁸⁴ qu'une législation européenne sur la liberté des médias allait être élaborée¹⁸⁵. Il a déclaré que la Commission devait prendre des mesures face au manque de transparence en ce qui concerne la propriété des médias et au manque d'indépendance des organes de régulation des médias, notamment en se penchant sur la résilience des acteurs médiatiques de plus petite taille et sur leurs modèles de financement, et en renforçant la gouvernance des médias publics. La Commission européenne a continué au fil des mois à examiner le contenu de cette législation sur la liberté des médias ; d'après les premiers éléments dont nous disposons, il semble que le texte cherchera à limiter l'ingérence politique dans les médias en utilisant la législation interne sur les marchés afin de proposer des mesures susceptibles d'empêcher la captation des médias, de renforcer la transparence en matière de propriété des médias et de renforcer l'indépendance des régulateurs (en s'appuyant en partie sur la directive « Services de médias audiovisuels »)¹⁸⁶. Dans son discours sur l'état de

184 Commission européenne, « For a European Media Freedom Act », 19 avril 2021, voir : https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2019-2024/breton/annoncements/european-media-freedom-act_en.

185 Parlement européen, Legislative Train Schedule, « European Media Freedom Act » voir : <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-new-push-for-european-democracy/file-european-media-freedom-act>.

186 Directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil, 14 novembre 2018.

l'Union¹⁸⁷, la présidente de la Commission Ursula von der Leyen a confirmé que la législation était attendue pour l'automne 2022 et déclaré que « l'information est un bien public ». Les consultations publiques que la Commission devait lancer ne l'avaient pas encore été au moment de la rédaction du présent rapport.

■ Les négociations se sont poursuivies¹⁸⁸ au sujet du projet de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale (règlement sur les preuves électroniques), texte qui pourrait autoriser les sociétés de l'internet hébergeant des informations sensibles sur les journalistes et leurs sources à décider de les transmettre ou non à une autorité étrangère. Les défenseurs de la liberté de la presse ont continué d'exprimer les craintes que leur inspire l'absence de garanties empêchant les parquets d'avoir accès, sans contrôle juridictionnel dans le pays cible, aux données détenues par des fournisseurs d'accès à internet dans un autre État membre de l'UE.

187 Commission européenne, « Discours sur l'état de l'Union 2021 de la présidente von der Leyen », 15 septembre 2021, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_21_4701.

188 Parlement européen, Legislative Train Schedule, « European Production and Preservation Orders for Electronic Evidence in Criminal Matters », voir : <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-area-of-justice-and-fundamental-rights/file-jd-cross-border-access-to-e-evidence-production-and-preservation-orders>.

Visitez le site de la Plateforme :
<https://fom.coe.int>

Ce rapport est le fruit de l'évaluation annuelle des menaces à la liberté des médias observées en 2021 dans les États membres du Conseil de l'Europe, menée par les organisations partenaires de la Plateforme pour la sécurité des journalistes.

La Plateforme a été créée en 2015 par le Conseil de l'Europe, en coopération avec des ONG internationales réputées, actives dans le domaine de la liberté d'expression et des associations de journalistes, afin de faciliter la collecte et la diffusion d'informations relatives aux menaces sérieuses à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe. La Plateforme permet au Conseil de l'Europe d'être alerté en temps et en heure et de manière systématique de ces menaces et de prendre des mesures coordonnées et rapides lorsque cela s'avère nécessaire. Elle a pour objectifs d'améliorer la protection des journalistes, de mieux répondre aux menaces et à la violence s'exerçant à l'encontre des professionnels des médias et de renforcer la capacité de réaction au sein du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

**plateforme
pour la sécurité
des journalistes**



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE